Dix-huitième année — N° 201-202 1er-15 Août 1934


# NAM PHONG

REVUE BILINGUE LITTÉRAIRE ET DE DOCUMENTATION GÉNÉRALE


# NOTRE NUMÉRO SPÉCIAL

Nous sommes bien en retard, du fait de notre périodicité, pour venir après tous nos confrères souhaiter la bienvenue au Chef que la Colonie est heureuse d'avoir retrouvé, ainsi qu'à ses excellents collaborateurs, M. Châtel, M. Cousin, M. Prats, M Le Prévost.

Nous avons pensé qu'il nous reste mieux à faire :

A l'heure où le Gouverneur Général commence à œuvrer au milieu de difficultés graves, il convient que le public soit renseigné aussi exactement, aussi complètement que possible, sur ses actes passés, sur ses intentions présentes, comme sur les traits de sa personnalité et de son caractère qui seraient de nature à jeter plus de lumière sur les premiers et les secondes, et à affermir la confiance qu'il a ramenée.

En France, *La Vie*, la revue que dirigent Marius-Ary Leblond, si avertie des questions coloniales, écrit tout récemment : « Il a été déjà dit partout que depuis leur nomination, M. le Gouverneur Général Robin et M. le Secrétaire Général Châtel ont beaucoup travaillé pour l'Indochine, qu'ils sont entrés en relations étroites avec toutes les organisations métropolitaines dont dépend son avenir et qu'ils partent avec un plan bien ordonné qu'il ne restera plus qu'à adapter à diverses contingences locales quand ils auront examiné sur les lieux toutes questions au stade actuel. Tous les vœux de la presse les accompagnent ; *ces vœux ne sauraient être passifs ;* ils doivent se traduire en activité pressante sur le public, et pour ce, en coordination exemplaire entre directions de journaux soucieuses d'apporter la collaboration la plus opportune et la plus efficace à la haute administration ».

Nous désirons que les vœux formulés par notre revue à l'adresse du Chef de la Colonie ne soient point passifs.

Ce numéro spécial aura atteint son but s'il jouera son rôle dans la grande entreprise de « coordination des forces morales », qui, selon les propres paroles du Gouverneur Général, est le prélude et la base à tout travail rationnel et fructueux[1].

---

(1) *Note de la Rédaction.*—A titre exceptionnel, nous réunissons dans cette livraison nos deux numéros des 1er et 15 Août. Ainsi, nos articles de politique indochinoise pourront recevoir tout le développement utile, sans que nos lecteurs soient privés de leurs pages littéraires et documentaires habituels.

Nous sommes heureux d'annoncer dans notre prochain numéro une pénétrante étude qu'Eugène Pujarniscle a bien voulu donner au *Nam-Phong : Logique des Superstitions*.

Nous nous entourerons chaque jour de collaborateurs les plus notoires du monde littéraire indochinois et améliorerons progressivement, d'un autre côté, notre présentation. Notre Directeur littéraire présente ses excuses à ses lecteurs et amis pour les défaillances qui auraient pu être relevées dans les précédents numéros, en raison de son absence de Hanoi.

# Les grandes lignes de la politique indigène de M. Robin

par NGUYỄN TIẾN-LÃNG

■

Il paraît bien hasardeux d'esquisser les grandes lignes de la politique indigène d'un chef qui, pour avoir beaucoup œuvré et avec bonheur en matière de politique en ce pays, n'en a pas moins surtout déclaré qu'il s'abstenait d'avoir des programmes ou des principes rigides en une matière qui ne se prêtait nullement à ces systématisations. Au Conseil de Gouvernement de l'Indochine, en 1928, M. René Robin, alors Chef intérimaire de la Colonie, fut amené à prononcer, en particulier, les paroles suivantes :

« On a parlé, on a écrit, on a discouru à perte de vue sur ce qu'on appelle la politique indigène, ses données, ses lois, ses fins dernières. On en a résumé les articles dans des mémentos. On en a composé de graves formulaires. Je me permets de dire qu'on a trop parlé, trop écrit, trop discouru. A quoi bon ces déclarations de principes en une matière qui ne se prête ni à la rigueur des catégories abstraites, ni à la nécessité de lois invariables ? Peut-on espérer qu'au travers de tant de définitions et de phraséologies, les gens raisonnables s'entendent au moins sur les buts à atteindre et sur quelques procédés de gouvernement ? »

A ces paroles vigoureuses et décidées, faisaient suite des formules nettes qui étaient des principes d'action. Et l'on s'aperçoit, en lisant, en méditant ces dernières, que l'absence de programme dont se voulait caractériser M. Robin était plus et mieux qu'un vain programme, élaboré uniquement pour l'harmonie des yeux ou le plaisir de l'oreille, ou même pour le plaisir plus élevé d'accorder entre elles d'honorables abstractions.

C'est l'aventure qui arrive à tous les hommes d'action. En écoutant la réalité, en se modelant sur elle, en épousant tout l'ondoiement, toute la fluidité des phénomènes, l'homme d'action se trace, bien qu'il ne le considère pas comme une condition préalable, un ensemble de principes dont il faut tout de suite dire qu'ils s'écartent de la caractéristique ordinaire des « principes », celles d'être rebelles au devenir. Il y a, s'il est permis de recourir ici au langage de l'école philosophique, entre ces principes-ci et ceux qui sont la monnaie courante des théoriciens de la politique, toute la différence qui existe entre « l'image » de la philosophie classique, et le « schéma dynamique » si heureusement défini par Bergson.

Ce sont ces idées nées du contact des réalités, tour à tour renforcées par elles ou restituées au domaine des choses périmées après que l'épreuve eût prouvé qu'elles cessaient d'être efficientes, que nous voudrions dégager à travers les déclarations et les actes de M. Robin. De cette étude nos lecteurs pourront tirer les conclusions qu'elle comporte, et qui

nous paraissent entièrement rassurantes pour l'avenir de notre évolution nationale entre les mains d'un chef dont l'action se guide sur de telles idées.

*
* *

C'était Renan, je crois, qui écrivait naguère que « l'œuvre de civilisation résulte d'éléments contradictoires maintenus face à face, obligés de se pénétrer, amenés à se comprendre et à s'aimer ». Il y a quelques jours, M. Robin à la présentation des corps civils et militaires au Gouvernement Général à Saigon, attribuait dans un paragraphe de la fin de son discours, à l'Etat, le beau rôle que voici: « dégager et concilier, à la lueur des exemples du passé, les idées de prime abord les plus opposées, les opinions les plus diverses ; s'essayer à rapprocher ce qui semble éloigné et à accorder ce qui paraît divisé ».

Et il nous a paru tout d'un coup, en l'entendant, que cette parole, dont la résonnance renanienne nous enchanta, est un de ces mots du cœur à la lumière desquels s'éclairent tous les actes d'une vie consacrée à un labeur.

« Dégager et concilier, à la lueur des exemples du passé, les idées de prime abord les plus opposées les opinions les plus diverses, et s'essayer à rapprocher ce qui semble éloigné, à accorder ce qui paraît diviser ». C'est ce qu'a toujours fait M. Robin dans cette matière si délicate de la politique indigène ; c'est ce où il jours pleinement réussi.

*
* *

Le problème colonial dans son aspect sociologique, — le fait de la mise en contact des colonisateurs avec les colonisés, — comporte des solutions qui produisent leurs effets sur de la matière vivante, de la chair vivante, pourrait-on dire ; car les mœurs d'un peuple. ses coutumes, ses institutions, tout cela n'est-il pas, pour reprendre l'image biblique, la chair de sa chair? Et c'est sur tout cela que s'exerce, bon gré, mal gré, l'action colonisatrice, par le simple fait que des êtres de races différentes, de mentalités différentes se trouvent tout d'un coup amenés face à face.

Dans une concise et substantielle étude sur *La Notion d'Assimilation*, le distingué professeur à l'Ecole de Droit de Hanoi, M. Labrouquère, écrit excellemment : « Que les colonies aient été conquises par la force, ou qu'elles aient été fondées par l'occupation des pays peu habités, ou qu'elles aient été acquises par contrat avec les indigènes, la colonisation n'est qu'un cas particulier du fait général d'expansion et de contact des races *the clash of peoples* comme disent les anglo-saxons. Il s'agit de groupes différents, de types sociaux distincts qui entrent en rapports ; il se peut dès lors que l'un de ces groupes cherche impérieusement à imposer sa domination à l'autre, ou bien qu'il en poursuive l'assimilation ».

En dehors de la mise en valeur des richesses économiques d'un pays, l'œuvre de colonisation est une œuvre de mise en valeur intellectuelle et morale. La nation colonisatrice est dans sa mission en se préoccupant de l'évolution des esprits de leur formation ou de leur réforme, chez les peuples qu'elle a pris en tutelle. Est-ce à dire que la véritable colonisation doit toujours être une « assimilation », assimiler étant, selon la définition même de Littré, « convertir, rendre semblable » à soi ?

La réponse à cette question est la pierre

angulaire des systèmes politiques qui, sur le problème colonial, s'affrontent. Affirmative ou négative, elle trouve également, pour se justifier des arguments solides. Pour prendre des exemples autour de nous, un Paul Viviane, mettant tout son talent et tout son cœur à verser des larmes sur le déclin du «patriarcat» et à en appeler la résurrection, est, sur le papier, aussi convaincant que maints autres, non des moindres, de notre race, qui souhaiteraient l'extermination de certaines institutions nationales et de certaines traditions qu'ils proclament surannées. Et c'est là que l'on voit combien un Chef tel que M. Robin a raison de se défier des formulaires et des mémentos de politique indigène.

Au demeurant, pour peu qu'on soit sincère, on reconnaîtra qu'il n'est encore, en une matière aussi délicate, d'autres solutions viables que celle qu'il préconisa en ces termes :

« Le but est simple, c'est de réaliser une collaboration de jour en jour plus étroite entre nos protégés et nous. Il n'y a point de recette infaillible ni de règle uniforme pour y parvenir. Il faut à chaque moment accommoder nos actes et nos méthodes suivant les lieux, suivant les hommes ».

Le mélange ou la combinaison d'hommes et d'idéaux qui caractérise le fait de la colonisation a, en effet, ceci de particulier: à chaque moment, les éléments mis en présence peuvent varier. Toute synthèse se ramène, en définitive, à une adaptation constante, à une attention toujours accrue aux variations intervenues et qui faussent l'équation chimique, si l'on est trop enclin à s'en tenir à une seule « équation ». L'esprit géométrique dit : Voici des Annamites avec un passé, un statut national, un caractère donnés ; voici des Français qui viennent leur apporter la civilisation de la nation française ; il est à prévoir tel ou tel résultat à telle ou telle condition. Oui, mais par le fait même que des Français sont venus, les données du côté annamite ne sont plus ce qu'on les croyait être. Et du côté français même, il n'est pas hasardeux de penser que, par le fait qu'ils ont été transplantés, les « données du côté français », pour continuer à employer notre terminologie scientifique, comportent quelques éléments nouveaux qui résultent de cette transplantation hors de France. Que dire encore si, le contact des Français et des Annamites se prolongeant, les données du problème varient encore chaque année, chaque mois, chaque jour même ?

Or, une obligation pour le colonisateur est qu'il lui faut agir ; l'action est la seule justification de sa présence et la plus haute noblesse de sa mission. Comment agir devant des choses qui pour ainsi dire fuient entre vos doigts, qui sont, au moment où vous les saisissez, déjà différentes de ce qu'elles étaient lorsque vous tendiez les mains vers elles? Des esprits trop fins, trop subtils, ne seraient pas ici à leur aise. Des expériences hardies, par contre, seraient encore plus déplacées, car un pays et un peuple ne sont pas un cobaye sur lequel on puisse essayer une manière de faire, quitte à en changer si elle s'avère nuisible ; quand il s'agit d'un pays ou d'un peuple, le moindre essai entraîne des répercussions dont souvent n'est point maître l'expérimentateur.

Le véritable chef est l'homme d'action qui voit la complexité du problème mais qui agit après avoir « dégagé et concilié, à la lueur des exemples du passé, les

idées de prime abord les plus opposées, les opinions les plus diverses ».

M. Robin le sait, lui à qui nous empruntons la formule précédente, et de qui nous pouvons encore citer les paroles que voici :

« Toute innovation hâtive serait périlleuse si elle faisait litière des croyances, des traditions, des coutumes d'un peuple particulièrement attaché à son passé. Si férus que nous soyons de l'excellence de nos doctrines et de la probité de nos intentions, nous ne devons et nous pourrons convaincre nos protégés et les acheminer à notre suite, que progressivement, par un effort continu, sans à-coup, en tenant compte chaque fois de leurs hésitations et de leurs résistances. Dans ces conditions, si l'on ne veut ni raisonner à vide ni construire à faux, toute la politique indigène est l'art difficile d'appliquer quelques maximes faciles et de bon sens : la suprême habileté semble consister ici à n'en pas avoir. Ne pas promettre plus qu'on ne nous demande, savoir donner plus qu'on n'a promis, ne pas éblouir les regards et les esprits crédules de vains mirages, avec des paroles de séduction et des engagements dont on nous demandera compte un jour ou l'autre, mais agir, aboutir, réaliser, améliorer par des actes concrets et tangibles le sort moral et matériel des humbles qui ont confiance en nous ».

Dans cette amélioration, qui fut méthodiquement poursuivie par M. Robin dans ses années de gouvernement du Tonkin, le recul du temps nous permet de discerner le tact, le doigté, l'habileté suprême avec lequel l'ancien Résident Supérieur du Tonkin s'est montré assimilateur ou favorable à l'assimilation dans les cas — rares à vrai dire — où la matière s'y prêtait, et au contraire partisan du maintien des cadres traditionnels là où la tradition ne saurait céder rapidement le pas aux nouveautés sans qu'une véritable désagrégation sociale n'en résultât.

C'est ainsi que pour tout ce qui touche à la masse de la population annamite, au village, aux villageois dont l'attachement au passé, est bien connu, les actes de M. Robin lorsqu'il dirigeait le protectorat du Tonkin tendaient à assouplir la rigidité des cadres communaux ou cantonaux, mais en en maintenant entièrement la valeur, à rajeunir et à améliorer le mandarinat par le recrutement d'hommes nouveaux ayant une formation nouvelle, mais sans jamais perdre de vue le prestige de cette institution qui a fait ses preuves, sans jamais hésiter même à faire revivre des formes du mandarinat qu'on avait à tort abolies, comme ce fut le cas pour le corps des mandarins de l'enseignement.

Mais depuis l'occupation française et la diffusion de la culture française, depuis l'adoption par une minorité d'Annamites, de formes de vie occidentales, des couches nouvelles se sont créées ayant leurs aspirations propres qui, si elles ne peuvent et ne doivent point primer celles des anciens et des amis du passé ou de l'évolution lente, méritent d'être néanmoins considérées avec une attention bienveillante.

A cette élite encline à suivre les pas des maîtres français, fût-ce en s'écartant de bien des choses qui ont leur prix dans le legs de leurs pères, M. Robin tout en prodiguant les conseils de sagesse et de modération qui s'imposaient, ne cachait nullement sa sympathie, et sa volonté ferme d'envisager pour un avenir

peut-être proche, une série de mesures qui donnera satisfaction à leur désir d'égaler sur certains plans, en certains domaines, les protecteurs occidentaux.

Deux exemples nous suffiront pour montrer cette sympathie de M. Robin pour la jeunesse évoluée et son esprit libéral qui ne craint pas les réformes les plus hardies, pour peu que l'heure lui semblât en avoir sonné :

Un des vœux qui tient le plus à cœur à un grand nombre de nos compatriotes éclairés, c'est la fusion de la Chambre indigène des Représentants du Peuple que d'aucuns considèrent comme une caricature de parlement, avec le conseil élu français du Protectorat.

A ce vœu, que répond M. Robin ? Relisons son discours prononcé à la Chambre des Représentants le 25 Septembre 1930.

« On n'aperçoit pas avec netteté les raisons qui s'opposeraient à votre fusion, après modification, cela va sans dire, des conditions d'électorat et d'éligibilité, avec la Chambre française créé par le décret du 4 Novembre 1928.

« Les attributions de l'une et de l'autre des assemblées sont les mêmes. Vous vous réunissez à la même époque. Vous êtes consultés sur les mêmes questions. Pourquoi dans ces conditions vouloir vous séparer ? » La délibération en commun, dit le Ministre des Colonies, dans son rapport de présentation au Chef de l'Etat des décrets du 4 Novembre 1928, sans distinction de race, est une méthode éducative excellente et un procédé d'administration basé sur la confiance et un désir de coopération étroite et directe, qui dans l'ensemble, a donné de bons résultats ? Or, cette délibération en commun préconisée par le Ministre, suppose de toute évidence une assemblée unique dont les membres travaillent côte à côte dans la même atmosphère et avec le même souci de l'intérêt commun. Depuis longtemps en vigueur non seulement en Cochinchine mais en Annam et au Tonkin dans les assemblées municipales et les chambres de commerce ou d'agriculture, ce principe d'unité a été maintenu pour le Grand Conseil Indochinois et on ne voit vraiment pas ce qui peut s'oppose à son adoption pour le conseil élu du Tonkin, conçu sur le même plan que le précédent et répondant au même but. Il n'est au surplus en opposition avec aucun accord diplomatique et constitue enfin le meilleur moyen pour la représentation indigène de s'instruire et de s'adapter. L'expérience prouve enfin que dans les assemblées mixtes, les consultations de l'élément indigène s'effectuent sans aucune contrainte et qu'elles acquièrent très souvent du poids du fait même qu'elles sont soutenues et même appuyées par une partie ou la totalité de l'élément français.

« *Mais cette mise en pratique de la plus heureuse des politiques de collaboration arrivera à son heure. Il faut faire à la logique et au temps un large crédit* ».

Une autre preuve de ce ferme dessein de permettre l'intégration d'Annamites au sein d'organisations françaises toutes les fois où cette intégration peut être féconde nous est fournie par les déclarations de M. Robin, Gouverneur Général intérimaire, le 19 novembre 1928, au Conseil de Gouvernement de l'Indochine sur la question de l'accès des Annamites, à égalité de diplômes, au barreau indochinois, accessible dont il se proclamait résolument partisan.

Tout récemment, commentant le discours prononcé par M. le Gouverneur Général Robin au Palais Puginier le 8 août 1934, en particulier le passage où le chef de la colonie abordait la question de l'accès des Annamites dans certains cadres français, nous avons vu notre confrère et ami Le-Thang, dans l'*Annam Nouveau* du 12 août, féliciter M. Robin de persévérer dans la voie ouverte par M. Varenne mais en exprimant quelques doléances en ce qui concerne l'admission, à égalité de titres, des Annamites dans certains corps professionnels tels que par exemple le barreau :

« Si nous ne pouvons tous prétendre à des emplois administratifs dont le nombre est limité, écrit Le-Thang, nous sommes en droit, en revanche, d'exiger et au nom de la loi, notre admission dans certain corps professionnel, tel que le barreau. Or, on a cherché, par tous les moyens, à nous en écarter, quoique le décret de 1931 nous autorise à y entrer quand nous sommes titulaires de diplômes de licenciés ou de docteur en droit. Nous souhaitons que l'attention de M. le Gouverneur Général soit attirée sur ce sujet ».

Il sera sans doute agréable à notre confrère, comme à toute la jeunesse intellectuelle annamite, de savoir que sur la question qui a été soulevée, M. le Gouverneur Général Robin a une opinion en tous points favorables à nos désirs légitimes.

Le Chef de la Colonie a fait là-dessus des déclarations qui ne laissent aucun doute.

C'est dans son discours au Conseil de Gouvernement de l'Indochine, session du 19 novembre 1928, que M. René Robin, alors Gouverneur Général intérimaire, a abordé ce problème :

Il l'a fait avec toute l'autorité de son expérience et toute la sagesse de sa méthode habituelle, « n'envisageant point la question, ainsi que lui-même l'a dit, du point de vue absolu, doctrinaire ou sentimental, mais seulement en tenant compte des réalités immédiates et aussi des répercussions politiques ou sociales que la réforme peut entraîner dans l'avenir ».

En procédant ainsi, M. Robin est arrivé à se prononcer en faveur d'une solution libérale, à laquelle il déclarait se rallier « en raison des arguments nombreux et pressants qui militaient en sa faveur ».

Ce passage de son discours est assez important pour que nos lecteurs nous sachent gré de le reproduire en entier :

« S'il convient, disait M. Robin, de réserver une place de plus en plus large aux Annamites dans leur propre pays et de nous appuyer résolument sur l'élite que nous avons instruite, pourquoi fermer à cette élite la carrière d'avocat ? Ne lui a-t-on pas déjà ouvert l'accès des emplois publics dans la plupart des cadres européens, et les mêmes considérations de haute équité et d'opportunité politique qui ont dicté cette sage mesure ne conservent-elles pas toute leur valeur quand il s'agit du Barreau ?

« Certes, les avocats indigènes, grâce au prestige de la robe, acquerront bien vite autorité et influence auprès de leurs compatriotes. Il ne faut pas se dissimuler qu'une force nouvelle surgira, qui voudra jouer un rôle politique dans le pays, mais pourquoi ne recueillerons-nous pas, en somme, le bénéfice de cette influence ? Ne vaut-il pas mieux permettre aux jeunes Annamites qui ont fait des études de droit d'embrasser une profession où ils trouveront, dans un travail honnête et rémunérateur, l'emploi de leur activité et

de leur intelligence, ainsi que la satisfaction de leurs légitimes ambitions, plutôt que d'en faire des déclassés ou des détenteurs aigris de diplômes inutilisables ? N'est-il pas d'une sage et prévoyante sollicitude d'introduire les jeunes Annamites cultivés qui forment l'aristocratie intellectuelle de ce pays dans un milieu social éminemment éducateur, où bien vite, ils subiront l'empreinte professionnelle, l'influence bienfaisante des traditions de sagesse, de libéralisme, de tolérance et de modération qui sont les caractéristiques de l'avocat français? Intimement mêlés à l'œuvre de la justice française, ils se rendront compte de nos efforts trop souvent méconnus, les apprécieront et deviendront des collaborateurs écoutés et les plus fermes assises de la Société indigène en voie d'évolution ».

On voit les « longs espoirs et les vastes pensées » que le Chef de la Colonie fonde sur le futur barreau annamite. On reconnaît la maîtrise avec laquelle il a examiné la question sous tous les aspects qu'elle comporte, politique comme social, et a victorieusement répondu à toutes les objections de ceux qui seraient tentés de nous frapper d'un ostracisme que rien ne saurait justifier.

Il nous est permis de signaler cette déclaration de M. Robin qui rassurera maints de nos amis détenteurs de diplômes de licencié ou docteur-en droit et désireux d entrer dans la carrière d'avocat. On sait que l'une des hautes qualités qui valent à M. Robin l'estime de tous, est sa continuité de vue, sa fermeté, son désir d'aboutir à de tangibles réalisations. Ce qu'il a dit en 1928, il ne l'a certes pas oublié. Ce n'est pas à lui que l'on doit les lenteurs mises à l'application du décret de 1931 auquel notre confrère fait allusion. Au contraire, soyons assurés que, revenu à la tête de la colonie, appelé à réaliser ce qu'il avait esquissé, M. Robin le fera dans toute la mesure où le lui permettront les faits et l'intérêt du peuple, cet intérêt dont il a dit, dans son discours du 8 août, que seul il lui importe.

Ayons donc confiance. Il n'est pas loin, le jour où des avocats annamites pourront, côte à côte avec leurs confrères français, exercer leur beau métier, à la condition qu'ils y soient qualifiés ; car, selon d'autres paroles du Gouverneur Général dans le même passage du discours que nous venons de citer, « le bon renom et la dignité du barreau exigeront toutefois que n'y soient admis que les candidats capables d'y faire honorable figure et possédant une culture suffisante pour y remplir convenablement leur et décemment leur mission. Une sélection sévère à l'entrée, l'obligation d'un stage sérieux et prolongé, une discipline ferme et avisée, assurée par le Barreau lui-même, gardien jaloux de l'honneur de l'ordre sont autant de mesures qui devront être édictées, et qui paraissent de nature à donner tous apaisements aux esprits les plus inquiets ».

Ces réserves sont dictées par le bon sens même, tout comme la solution libérale dont elles constituent la contrepartie. Il est à souhaiter que l'ordre des Avocats-défenseurs de la Colonie et les Services Judiciaires prêtent toute leur attention à la question et apportent leur concours à M. Robin pour faire passer dans le domaine de la réalité les paroles que nous venons de citer.

La création d'un barreau annamite sera un grand apaisement donné à beaucoup de retour-de-France.

***

Si, après ces regards vers le passé, nous revenons à l'heure présente, la simple lecture des discours prononcés par M. Robin à Saigon le 23 juillet et à Hanoi le 8 août derniers, nous permet d'augurer pour l'avenir la continuation de cette politique sagement libérale; peut-être est-il permis de supposer même, qu'en raison de ce que les années s'ajoutant aux années n'ont fait que rendre plus rapide le rythme de notre imprégnation par les idéaux d'Occident, M. Robin, qui n'en ignore rien, serait disposé à accentuer davantage encore le sens libéral de ses actes.

Sur le problème crucial du protectorat strict ou de l'administration directe, il faut signaler la valeur de déclarations comme celles qu'il a faites le 8 août 1934 dans son discours :

« Je tiens l'obéissance aux lois et le respect des autorités publiques qui ont mission de les appliquer pour le plus élémentaire des devoirs chez un peuple organisé. Le souci d'empêcher tout ce qui peut contribuer à provoquer la désagrégation de la société indigène doit être à la basse de notre action.

« Je ne suis ni de ceux qui, s'attachant à la lettre des traités, renoncent à tout progrès, ni de ceux qui, sur leurs formules, échafaudent à grand peine des interprétations propres à justifier telle ou telle politique.

« Ce que je ne perdrai jamais de vue, c'est l'engagement solennel prix par la France de respecter la personnalité morale des nations protégées, de les défendre contre les dangers extérieurs et intérieurs, de conseiller et de guider la conduite des souverains dont les droits et prérogatives sont garantis en échange d'une loyale acceptation de la tutelle française.

« Ces conventions sont à l'origine de la politique d'égards toujours pratiquée envers les Gouvernements protégés mais elles ne doivent pas constituer un obstacle aux évolutions jugées nécessaires lorsque ces gouvernements les ont plus délibérément acceptées.

« Le bien seul du peuple m'importe, et toute mesure législative ou réglementaire qui peut y contribuer porte en elle de ce seul fait sa justification. »

Un rapprochement s'impose à l'esprit, en présence de la politique jeune et rajeunissante que présagent ces paroles : C'est à M. Doumergue, assouplissant avec une sage modération les fonctionnement des institutions de l'État français tout en en maintenant les caractères, que fait penser le Gouverneur Général Robin, conciliant dans sa politique indigène basés sur le bien du peuple annamite, respectueuse des traités mais aussi des aspirations légitimes des Annamites éclairés, le progrès avec les leçons du passé.

***

A l'étendue des résultats et à leur heureuse portée, on mesure l'excellence d'une politique.

« Ecartons, a dit M. Robin dans ce magistral discours de 1928 auquel nous revenons encore, les recettes magiques, tapageuses, à grand fracas, à nul rendement, ces réformes de façade et de réclame qui masquent le vide des idées et préparent les réveils décevants. Penchons-nous plutôt sur les réalités que sur les espérances, envisageons le

présent plutôt que l'avenir, les nécessités quotidiennes avant les lointaines perspectives. Voilà la vraie, la seule politique indigène. Elle n'a pas besoin d'artifices de langage pour produire ses titres. Ce n'est pas une traite qu'on acquitte à échéance lointaines ; c'est un billet que l'on paye comptant. On ne doit pas dire : « Je ferai », mais : « Je fais » et » J'ai fait ». « J'agirai », mais « ja'gis » et « j'ai agi ».

Cette vigueur, cette netteté, nous les retrouvons dans ses derniers discours. Ce sens des réalités, nous les avons discerné dans les actes de sa politique indigène, sur lesquels, au surplus, un article d'un de nos collaborateurs, (1) dans ce même numéro, concentre toute la lumière même pour ceux qui n'auraient pas su voir ou auraient mal vu... C'est un chef qui nous comprend et qui nous aime, celui qui a prononcé de telles paroles, pris de telles décisions. C'est un des nôtres, celui qui a pu dire : « Je comprendrais mal, je le confesse, qu'on dénie à mon action l'esprit de suite et la continuité de vue. Il suffira, je pense, à ceux qui se croiraient autorisés à mettre en doute les conceptions méthodiques de l'administration du pays, de se référer aux paroles que je prononçais en Septembre 1926, à l'ouverture de la première session ordinaire de l'assemblée à laquelle vous succédez (c'était aux représentants du peuple du Tonkin que M. Robin s'adressait) pour y découvrir sans peine le programme dont je me suis efforcé depuis lors, sans trêve et sans répit, d'assurer l'exécution. Il consistait essentiellement, je le rappelle, à améliorer la situation morale et matérielle des Annamites et à les rétablir dans les prérogatives légitimes qui leur appartiennent. »

En dépit donc de ce que cette courte étude peut encore présenter de forcément incomplète, elle permettra, nous nous plaisons à le croire à nos lecteurs d'augurer de la direction dans laquelle sous l'impulsion de M. le Gouverneur Général Robin, notre collectivité nationale ayant à sa tête le jeune Monarque éclairé et agissant, pourra espérer se rapprocher chaque jour de l'idéal de rectitude, de force et de méthode qui est notre rêve à tous.

NGUYỄN-TIẾN-LANG

---

(1) Lire plus loin l'étude de René Lays : Actes de M. Robin en politique indigène.

# Actes de politique indigène de Monsieur Robin en Indochine

par René Lays

■

A travers les actes de M. Robin et ses déclarations aux élus indigènes, on suit les habiles adaptations d'un esprit réalisateur qui parvient magistralement à un équilibre entre les méthodes d'assimilation et celles de la politique de respect des traditions indigènes.

Notre nouveau Gouverneur Général dès son arrivée à la tête de l'administration du Tonkin fut un fervent protagoniste du retour à la formule du Protectorat, délaissée par certains de ses devanciers.

Il l'a sanctionné par l'arrêté du 20 Septembre 1929, qui peut être considéré comme la charte organique du personnel de l'administration indigène au Tonkin. Cet arrêté précisait que l'administration du Territoire appartient en propre aux mandarins provinciaux sous le contrôle des Résidents Chefs de province.

« En comparant leur rôle aux vôtres, « Messieurs, disait Mr Robin le 24 Sep- « tembre 1929 aux Représentants du « Peuple, j'ai précisément souligné, il y a « trois ans, l'importance que j'attachais à « l'intervention directe des fonctionnaires « de l'Administration indigène dans la « mise en œuvre des projets que j'avais « l'honneur de soumettre à vos réflexions. « J'ajoutais, vous n'en avez certainement « pas perdu le souvenir, que le Gouver- « nement du Protectorat ne pourrait se « montrer rigoureux envers les mandarins « et exiger d'eux une collaboration étroite « et sans arrière — pensée, qu'autant qu'il « leur aurait rendu l'autorité qu'ils avaient « perdu et qu'il aurait, sur de nouvelles « bases, revisé leur statut.

« L'Arrêté tout récent du 20 Septembre « dernier semble répondre à cette double « préoccupation. Je me permets de vous « en recommander la lecture attentive, « car il est susceptible d'entrainer des « modifications profondes dans l'adminis- « tration intérieure du pays.

« Il affirme, il proclame, il réédite tout « d'abord un principe qui m'est cher, un « principe simple, un principe inscrit « dans les traités : le principe du Protec- « torat.

« Nous ne sommes pas, au Tonkin, en « pays d'administration directe. Certes « aucun de nous ne l'ignore. Mais au « cas où l'on serait tenté de l'oublier — « et on l'a oublié, — il m'a semblé que « cela ne constituait pas un pléonasme de « le mentionner dans un acte de législa- « tion ».

Ce ne furent pas de la part de M. Robin de vaines promesses et il sut très rapidement passer de la parole aux actes.

Dès le début il voulut apporter une réforme profonde dans le corps des mandarins et plus spécialement dans le recrutement de ces fonctionnaires qui avait un besoin urgent d'être modifié et nettement amélioré.

Mr Robin aperçut de suite la pierre d'achoppement. Les Annamites pourvus de nos diplômes d'enseignement ayant été admis dans les services administratifs indochinois au même titre que les Français, il était nécessaire que désormais les man-

*Photo Huong Ky*

Au monument aux Morts

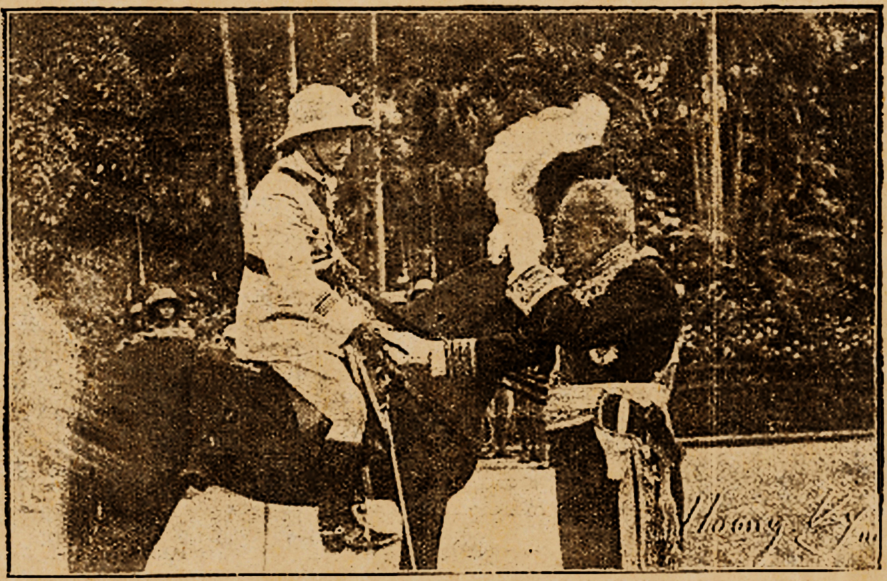

*Photo Huong-Ky*

M. Robin serre la main au Commandant de la Cie qui lui rendait les honneurs militaires au Palais Puginier

darins, fonctionnaires d'autorité, constituant la classe dirigeante du pays, fussent possesseurs de titres au moins égaux à ceux de leurs compatriotes des services de gestion ou d'exécution.

Puis leurs attributions furent nettement définies : Veiller d'abord à l'application des lois et réglements et assurer ensuite et surtout, le maintien de l'ordre public :

« Ils sont tenus, disait l'arrêté du 20 « Septembre 1929, d'informer le résident « de tous les événements intéressants la « sécurité et la situation politique et de « proposer ou de prendre à ce sujet toutes « mesures appropriées d'accord avec le « chef de province ».

Ceci pour les mandarins provinciaux qui sauf exceptions étaient autorisés à communiquer directement avec leurs subordonnés.

Ces derniers avaient aussi leurs pouvoirs ainsi fixés : « Les mandarins chefs « de circonscription sont chargés sous le « contrôle du mandarin provincial d'assu- « rer le respect des lois et règlements et « l'exécution des ordres de l'autorité dans « toute l'étendue de leur ressort. Ils sont « responsables du maintien de l'ordre « dans leur circonscription et à cet effet, « ils doivent exercer une surveillance « constante principalement sur les indi- « vidus suspects pour qu'aucune atteinte « ne soit portée à la paix publique ou à la « sécurité intérieure du protectorat. Ils « sont tenus enfin, de signaler immédia- « tement au mandarin provincial tout « complot, tout crime projeté contre la « chose publique après avoir pris les me- « sures légales contre les auteurs. ».

L'autorité des mandarins fut alors renforcée. On l'étendit sur les différents agents du protectorat en service dans les provinces qu'ils devaient noter et apprécier au point de vue de leur attitude politique.

Mr Robin les dota d'un nouveau statut, il créa un cadre de mandarins de la Haute Région spécialisé dans l'administration du Haut Tonkin, et il augmenta dans de notables proportions les soldes.

Des objections furent faites contre l'augmentation de pouvoir et d'autorité accordée aux mandarins. Certains prétendirent qu'en procédant ainsi on allait augmenter la charge du peuple.

« A ceux-là, disait Mr Robin, je ré- « pondrai d'abord que j'ai tenu person- « nellement à m'expliquer sur ce point « avec chacun des chefs indigènes des « provinces, avec chacun des chefs de cir- « conscription que j'ai pris la peine d'aller « voir sur place. Ils sont dorénavant pré- « venus. Il ne peut désormais subsister « entre eux et moi sur ce point particulier, « la moindre équivoque. Ils savent les « sanctions auxquelles ils s'exposeraient « s'ils étaient tentés d'abuser de leurs « fonctions. Des exemples récents les ont « convaincus que mes paroles ne consti- « tuaient pas seulement des avertisse- « ments » . . .

* * *

Une des grandes préoccupations de Mr Robin fut la diffusion de l'enseignement primaire indigène. Après une étude approfondie de la question, Mr Robin s'aperçut que l'effort que nous avions fait pour l'enseignement franco-indigène était loin d'avoir atteint le but escompté. Avec sa brutale franchise coutumière, Mr Robin le reconnut dans son discours de Septembre 1926 :

« Dans notre désir, à l'abri de toute « critique, de ne laisser subsister aucune

« solution de continuité entre l'enseignement purement annamite que nous supprimions et l'enseignement franco-annamite que nous instaurions, nous sommes allés trop vite, nous sommes allés trop loin. »

Il préconisa, par village ou à défaut par groupe de villages, la création d'une école élémentaire et son entretien par les seules communes intéressées.

Et avec sa grande connaissance de l'âme indigène, Mr Robin déclarait fort sagement :

« Il est indispensable par ailleurs que les communes restent, dans la plupart des cas, libres de choisir elles-mêmes leurs maîtres. Ceux qui, avec les meilleures intentions, leur sont envoyés, ne sont pas connus des habitants. Ils ne font trop souvent rien pour se les attacher et gagner leur confiance. Ils considérent, avec trop de facilité comme au-dessous de leur savoir et de leur formation livresque de vivre la vie de la commune, les humbles événements quotidiens dont elle est faite, ses misères et ses joies. Ils ne s'intéressent plus aux enfants, une fois la classe terminée. Ils demeurent au milieu du village comme des étrangers »...

Peut-on trouver un aperçu plus exact, de l'existence parfois misérable, de ces éducateurs de l'enfance ?

L'enseignement tel qu'il était conçu alors, ne parut pas répondre d'après Mr Robin aux besoins du moment.

Il voulut que l'enseignement primaire fût donné en langue annamite avec le français comme langue annexe ; l'examen du certificat d'études serait modifié et les écoles primaires supérieures et écoles normales réorganisées en conséquence pour fournir des maitres capables de donner le nouvel enseignement.

Les écoles seraient classées d'après le plan suivant : au-dessus des écoles de commune, une école primaire de plein exercice, officielle, existerait dans chaque phu et huyên, et les maîtres seraient chargés de l'inspection des écoles communales. Enfin au chef-lieu une école primaire supérieure complète ou comprenant seulement les deux premier cours, suivant l'importance du centre, et placé sous l'autorité de l'Inspecteur provincial des écoles.

L'arrêté du 27 Décembre 1926 vint consacrer ces principes. Poursuivant ses réformes, Mr Robin en arriva tout naturellement à rétablir le cadre ancien des mandarins de l'enseignement. Il fit revivre les anciens titres de Diên-Hoc, Dôc-Hoc, Giao-Thu, Huân-Dao avec le secret espoir que ces appellations qui avaient conservé parmi les masses rurales leur entier prestige, pourraient ainsi exercer une influence heureuse et rehausser l'autorité des maitres auprès du peuple.

« Quand la réforme, disait Mr Robin en 1929, aura produit son plein effet, on la jugera. Ce qu'on peut dire dès maintenant, c'est qu'elle se justifie dans tous les cas, non seulement par l'obligation d'un contrôle sévère du personnel de l'enseignement primaire, mais aussi par le désir de tenir vis à-vis du pays les engagements que nous avons pris, de respecter ses institutions administratives propres, ses coutumes et même ses préjugés lorsqu'ils sont assez tenaces et et qu'ils touchent, ainsi que parfois il arrive, à des questions ayant sur la vie des communes, et jusque sur la famille et particulièrement sur l'éducation de

« la jeunesse, une incontestable répercus« sion. »

Mr Robin s'était rendu compte toutefois, que l'influence des écoles ne pouvait s'exercer que sur un nombre d'années très limitées et que de plus elle ne touchait qu'un nombre restreint d'individus. Il voulut créer une sorte d'œuvre post-scolaire afin de parfaire l'instruction des jeunes gens par des exemples en les distrayant et les obligeant à réfléchir, à raisonner, par des lectures sérieuses et attrayantes à la fois.

La librairie annamite n'avait pas alors les éléments nécessaires et la littérature chinoise ne représentait que le passé, il était donc nécessaire de créer quelque chose de nouveau : c'est ce que fit Mr Robin en 1926. Sous le nom de « La Pensée de l'Occident »,il fonda une bibliothèque destinée à faire connaître par des traductions ou des adaptations en langue annamite les grandes œuvres d'Europe, anciennes ou modernes.

Divisée en trois séries : œuvres classiques, antiques ou modernes, œuvres populaires françaises ou étrangères, ouvrages didactiques et livres de vulgarisation, il paraissait — l'œuvre continue sous la direction de M.M. Vayrac et Nguyên-van-Vinh, — au moins par mois deux fascicules de 64 pages au minimum, vendus aux prix de 0 $ 0 5 chacun.

« . . . Le plus sûr moyen, disait Mr « Vayrac dans sa préface, d'atténuer le « malaise dont souffrent les Annamites « c'est de mettre à leur disposition des « ouvrages qui leur fassent connaître la « culture européenne. Persuadé de cette « vérité M. Monguillot lorsqu'il était Rési« dent Supérieur au Tonkin avait créé la « collection des « Lectures Tonkinoises ». « C'est dans le même esprit que Mr Ro« bin vient de fonder, à côté de cette « œuvre et pour la compléter, une biblio« thèque appelée « La Pensée de l'Occi« dent » où seront publiées des traduc« tions en langue annamite des écrivains « antiques ou modernes. Afin de répondre « à tous les besoins, cette nouvelle collec« tion ne comprendra pas seulement des « chefs-d'œuvre classiques, mais encore « et surtout, du moins au début, les livres « les plus populaires d'Europe, ceux qui « sont devenus universels et ont été tra« duits dans toutes les langues. Il faut dès « l'abord atteindre la foule en lui offrant « des ouvrages qui soient à la portée du « plus grand nombre possible de lecteurs « indigènes. Le but poursuivi est double : « faire connaitre la littérature de l'Occi« dent et fournir de bons livres de lecture « aux Annamites, qui en sont réduits jus« qu'ici à la dangereuse pâture des ro« mans chinois ».

Pour compléter cette œuvre, Mr Robin avait envisagé la création de nombreuses Bibliothèques de villages formées d'ouvrages distribués gratuitement par l'Administration.

* * *

Le développement de l'Assistance médicale fut un des gros soucis de Mr Robin. Déjà dans son discours de 1926 aux Représentants du Peuple, il constatait « qu'une décentralisation était indispensable et qu'il importait avant tout de s'attacher au développement de l'assistance rurale ». Et il prévoyait au chef-lieu de province un hôpital moderne, pourvu d'installations complètes ; dans les phu et huyên des ambulances dirigées par des médecins auxiliaires de l'assistance et dans les villages ou groupes de villages

une infirmerie ou une maternité ayant à leurs têtes un infirmier ou une sage-femme. Infirmeries et maternités entretenues par les villages ou groupes de villages.

Ce programme fut réalisé peu à peu. L'institution des Ba-Mu commença à fonctionner en 1927 et en 1929 les premières infirmeries rurales furent ouvertes au Tonkin. Et le 25 Septembre 1930, Mr Robin, fier de cette œuvre admirable, pouvait montrer aux Représentants du Peuple les résultats déjà obtenus :

« Le nombre des accouchements pra- « tiqués par les ba-mu est passé de « 25.000 de Juin 1928 à Juin 1929 « à 54.000 de Juin 1929 à Juin 1930. Pour « ne citer que deux exemples, dans la « province de Ha-Nam, le nombre des « accouchements qui était de 84 en 1928- « 1929 a atteint 1397 en 1929-1930 et « pendant les deux mêmes périodes, les « chiffres de Hung-Yên sont pour la pre- « mière 1362 et pour la deuxième 5272 »...

* * *

En ce qui concerne la justice, Mr Robin s'attacha dès le début à prévoir l'accession des indigènes à la dignité de juges dans les tribunaux du pays :

« Il faut donner aux justiciables indigè- « nes, disait Mr Robin le 19 Novembre « 1928, leurs juges naturels. Rendre la « justice à un peuple n'est pas seulement « connaître le droit actuel de ce peuple, « c'est encore ne rien ignorer de ses ori- « gines, de ses traditions, de ses coutu- « mes. C'est posséder l'histoire de ses ins- « titutions. C'est savoir la longue suite « des transformations qu'a subies sa lé- « gislation, avant d'aboutir au stade pré- « sent de ses lois. C'est aussi et surtout « penser, réfléchir, et décider avec la « mentalité de ce peuple, avec son propre « génie, avec sa tournure particulière « d'esprit, avec, en un mot, son atavisme « à lui, sa manière, son cerveau, ses « idées.

« Nous l'avons compris et nous nous « efforçons de plus en plus de mettre en « pratique cette très simple conception. « Aussi bien ne pouvions nous y accéder « que par étapes. Nous n'avons pas agi « autrement. »

Au Tonkin la justice depuis 1917 était rendue au premier degré par les mandarins administratifs, au deuxième degré par un magistrat français de carrière, par le Résident ou son délégué.

Mr Robin s'aperçut que le fonctionnement des tribunaux du premier degré laissait fort à désirer : les mandarins pour la plupart n'avaient pas les connaissances juridiques suffisantes pour l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Il y avait donc intérêt à séparer les fonctions administratives des fonctions judiciaires et à créer d'urgence un cadre de juges indigènes.

Les arrêtés des 20 & 21 Septembre 1929 créèrent ce cadre de mandarins judiciaires et décidèrent que désormais la justice indigène au Tonkin serait assurée par eux sous le contrôle du Directeur de l'Administration Judiciaire : au premier degré, juge unique pouvant être suppléé par un mandarin judiciaire du grade moins élevé, au deuxième degré présidence du chef de province, toutefois un mandarin de l'ordre judiciaire du grade de Tri-Phu ou d'An-sat siégeant en qualité de juge suppléant, pouvait aussi le présider, et la juridiction d'appel à Hanoi devait fonctionner avec l'assistance de mandarins de l'ordre judiciaire du grade de Tông-Dôc.

« Il ne s'agit là, disait Mr Robin, bien « entendu, que d'une formule provisoire, « que d'une étape nouvelle vers une autonomie plus réelle et plus large des services de la justice. Tout nous conseille « d'aller lentement. »

Des nominations de mandarins de l'ordre judiciaire furent faites peu do temps après et plusieurs mandarins de l'ordre administratif furent détachés dans les fonctions judiciaires.

« Pour parvenir à une meilleure distribution de la justice, déclarait M. Robin le 25 Septembre 1930, il n'est pas « que de ménager aux magistrats annamites une place de plus en plus large « dans la composition des tribunaux. Encore faut-il préparer à l'intention des « juridictions indigènes une documentation juridique précise et complète qui « puisse étayer leurs décisions. C'est à « cette tâche de longue haleine que s'est « consacré, avec un dévouement digne « de tout éloge, le « comité consultatif de « jurisprudence annamite ».

Cette assemblée qui avait été instituée par l'arrêté local du 30 Août 1927, avait effectué un gros travail de recherche et de coordination des usages et des coutumes indigènes du Tonkin en vue de l'élaboration d'un code civil Tonkinois. Code Civil dont la première partie fut achevée en 1930 et largement diffusée ...

*

Le principe directeur de la politique indigène de M. Robin fut dès le début, de faire une place de plus en plus large à l'élément indigène tant au point de vue administratif et judiciaire qu'au point de vue politique.

M. Robin qui avait vu naître les assemblées politiques indigènes eut toujours avec elle une collaboration franche et loyale ; et à maintes reprises il n'oublia pas de leur rappeler, — dans leur propre intérêt, — que si elles avaient des droits, elles avaient aussi des devoirs qu'elles ne devaient pas oublier.

« Représenter le peuple, déclarait M. « Robin en Septembre 1926, exige de « celui qui comprend son devoir, d'abord « de bien connaître ce peuple dont il est « issu, de ne rien ignorer de ses qualités « comme de ses imperfections ataviques « ou présentes, de savoir et de mesurer « exactement la nature et l'étendue do « ses besoins, l'ampleur de ses désirs, ses « desseins avoués ou occultes. C'est ensuite, en dehors de lui, contre lui parfois, chercher à améliorer son sort, à « élever sa condition, à lui indiquer, pour « l'y engager, la voie du progrès. C'est « aussi ne jamais dans son esprit, établir « de confusion entre l'intérêt particulier, « l'intérêt d'un seul, de quelques uns, « l'intérêt même du groupe qui vous a « choisi, avec l'intérêt de la communauté. « C'est enfin et peut-être surtout éviter, « dans un but de surenchère facile, de « flatterie ou de popularité, de devenir « les valets, les laquais de la multitude « au lieu d'en apparaître toujours comme « les conseillers sûrs, les guides éclairés».

Et M. Robin leur faisant confiance déclaraient aux Représentants du Peuple qu'ils pourraient déposer tous les vœux qu'il leur semblerait utile de voir étudier.

Toutefois il les mettait en garde contre certaines idées démagogiques qui paraissaient avoir quelque emprise sur plusieurs d'entre eux.

« Vous ne commettriez pas de plus « grave erreur, leur disait M. Robin, que « de croire qu'un peuple peut, sans mar- « cher au plus fâcheux désordre et sans « risquer de sombrer dans la pire des « anarchies, accéder d'un seul coup au « stade atteint par certains états d'Europe « après de longs siècles de tâtonnements, « d'expériences renouvelées, de boulever- « sements ou de crises....

« Je ne saurais donc trop vous recom- « mander de réfréner vos ambitions et « de calmer vos impatiences : la liberté, « on l'a répété souvent, est un vin agréa- « ble au goût, délectable à souhait; mais « c'est aussi une boisson capiteuse à la- « quelle il faut être habitué et dont on « ne doit user que modérément si l'on « veut éviter que la tête vous tourne et « et que le cerveau se brouille »...

Les arrêtés des 3 Mars et 7 Avril 1930 apportèrent des innovations heureuses dans la composition de la Chambre et la durée du mandat des Représentants du Peuple :

La Chambre comprendrait désormais, outre les Représentants élus de la population et des patentés, des fonctionnaires et des notables nommés d'office par le Résident Supérieur sur la proposition des chefs de province jusqu'à concurrence du quart des membres de l'assemblée. Le mandat était porté de 3 à 4 ans et pendant la durée de leurs fonctions les membres élus de la Chambre ne pourraient accepter aucune distinction honorifique. Le bureau de la Chambre comprenant sept membres, Président compris, serait élu chaque année à la première séance.

Les réformes, dans l'esprit de Mr Robin, n'étaient qu'un nouveau pas dans la voie du progrès, et il envisageait pour un avenir peu éloigné des délibérations en commun avec la Chambre française, — le Conseil des Intérêts Français Economiques et Financiers.

La question était loin d'être insoluble et rien, semblait-il, après quelques modifications dans les conditions d'électoral et d'éligibilité, ne pouvait empêcher de former une chambre unique dont les membres travailleraient côte à côte avec le souci de l'intérêt commun.

Les précédents étaient nombreux : Conseil Colonial en Cochinchine, Grand Conseil de l'Indochine sans compter les Chambres de Commerce et d'Agriculture des différents pays de l'Union.

« L'expérience prouve enfin, disait Mr « Robin, que dans les assemblées mixtes « les consultations de l'élément indigène « s'effectuent sans aucune contrainte et « qu'elles acquièrent très souvent du poids « du fait même qu'elles sont soutenues et « appuyées par une partie ou par la tota- « lité de l'élément français ». . .

*
* *

Dans le cadre étroit de cette étude il nous est difficile de nous étendre plus longuement sur l'œuvre accomplie par Mr Robin ; son nom restera étroitement attaché à la réalisation des travaux de défense entrepris dans le Bas-Delta contre les inondations et aux travaux de distribution des eaux d'irrigation dans de nombreuses provinces du Tonkin.

Ainsi qu'il le disait lui-même avant de quitter l'Indochine où il croyait ne plus jamais revenir, " dans ce pays de paysans, c'est au paysan que nous devons songer avant tout. "

« Si l'on ne veut ni raisonner à vide ni « construire à faux, toute la politique in- « digène est l'art difficile, déclarait Mr « Robin en 1928, d'appliquer quelques

Photo Huong-Ky

Au monument aux Morts

Photo Huong-Ky

Arrivée de M. Robin au Palais du Gouvernement Général
à Hanoi

« maximes faciles et de bon sens ; la su- « prême habileté semble consister ici à « n'en pas avoir. Ne pas promettre plus « qu'on ne nous demande, savoir donner « plus qu'on n'a promis ; ne pas éblouir « les regards et les esprits crédules de « vains mirages, avec des paroles de sé- « duction et des engagements dont on « nous demandera compte un jour ou « l'autre, mais agir, aboutir, réaliser, « améliorer par des actes concrets et tan- « gibles le sort moral et matériel des hum- « bles qui ont confiance en nous. Ecar- « tons les recettes magiques ou tapageu- « ses à grand fracas, à nul rendement, « ces réformes de façade et de réclame « qui masquent le vide des idées et pré- « parent les réveils décevants. Penchons « nous plutôt sur les réalités que sur les « espérances, envisageons le présent plutôt « que l'avenir, les nécessités quotidiennes « avant les lointaines perspectives. Voilà « la vraie, la seule politique indigène. « Elle n'a pas besoin d'artifices de lan- « gage pour produire ces titres. Ce n'est « pas une traite qu'on acquitte à échéance « lointaine ; c'est un billet que l'on paye « comptant. On ne doit pas dire : « Je « ferai », mais « Je fais » et « J'ai fait. » « « J'agirai » mais « j'agis » et « j'ai agi ». .

Qu'ajouter après de telles déclarations ? . . Ne sont-elles pas suffisamment claires et ne montrent-elles pas à ceux des autochtones qui seraient inquiets, que rien ne justifie leurs appréhensions, et que notre nouveau Gouverneur Général continuera la politique indigène de sagesse et de réalisation instaurée jadis par le Résident Supérieur au Tonkin René Robin ?

René Lays

# M. Robin et les problèmes économiques de l'Indochine présente

par HÀN-THU

Il n'y eut qu'une voix dans la foule lorsque, sur la haute passerelle du *d'Artagnan* elle put voir se profiler la silhouette droite et fière du Gouverneur Général, ou, lorsque, du train spécial qui l'avait amené en gare de Hanoi, elle le vit descendre et s'avancer, le visage grave, de ce pas élastique et ferme que ses familiers connaissent bien : «Il n'a pas changé en trois ans». Plût au ciel que, réciproquement, M. Robin puisse dire pareillement de l'Indochine qu'il retrouve après trois ans d'absence : « Elle n'a guère changé ». Hélas, le vœu est illusoire, tout le monde le sait bien. Au contraire, l'Indochine a beaucoup changé depuis le départ de M. René Robin, Gouverneur Général intérimaire qui croyait avoir bien gagné son droit au repos. M. René Robin, Gouverneur Général titulaire, à qui la République a confié le périlleux honneur de diriger l'Indochine présente, et qui n'a pas décliné cette mission parce qu'il avait senti selon ses propres paroles, comme « l'appel d'un être cher en péril », voit une Indochine souffreteuse et malade, ravagée par la crise, angoisée de l'avenir, du présent même, parfois aigrie, parfois désespérée. Et c'est à lui qu'il appartiendra de la guérir, de lui faire reprendre des forces et des couleurs.

Dès le lendemain de sa nomination, M. René Robin a vu dans toute leur ampleur les difficultés qui l'attendaient. Il s'est mis au travail.

À peine débarqué sur le rivage cochinchinois, ce fut donc par le bilan de ses actes qu'il put répondre au déférent et enthousiaste accueil des foules.

Si le séjour en France du Gouverneur Général a dû se prolonger d'une manière telle que la patience de certains Indochinois fut soumise à rude épreuve, c'est que les résultats à obtenir étaient de ceux qui nécessitaient une action continue, directe, une vigilance toujours en éveil, une ténacité que rien ne devait rebuter. Les journaux de la Métropole nous ont appris comment, aux bureaux de l'Agence Economique, M. Robin et ses collaborateurs s'enfermaient matin et soir, ne sortant que pour se rendre aux Ministères, ou aux organisations dont dépendaient partiellement les destinées économiques de l'Indochine. Les résultats vinrent couronner leurs efforts : ils sont présents à toutes les mémoires; l'emprunt de 170 millions indispensable pour rendre de l'aisance à la Trésorerie du Budget général mise à court par les avances consenties aux plantations de caoutchouc, a obtenu la garantie de l'État nécessaire à sa réalisation prochaine ; un autre emprunt, de 50 millions, constituant la deuxième tranche de l'emprunt de 100 millions prévu en vue de continuer les prêts à longs termes aux agriculteurs et de liquider la dette agraire de Cochinchine, a été accordée au Crédit Foncier de l'Indochine par le Crédit Foncier de France ; le taux de l'intérêt légal a été abaissé, par décret du 17 Mai 1934, de 8 à 5 %, et celui de l'intérêt conventionnel, de 12 à 8 % ; la contribution militaire que l'Indochine est tenue de verser au Budget de la Métropole a été allégée d'environ 30 millions de francs ; la direction des Douanes et Régies a repris son autonomie indispensable à une bonne gestion de ce service, des recettes duquel dépendra en partie le retour à l'équilibre budgétaire ; enfin, le projet de contingentement et de taxation sur le riz indochinois entrant en France a été dé-

finitivement rejeté grâce à l'intervention énergique du Président Laval, Ministre des Colonies, alerté par M. Robin et qui s'est, en lui prêtant tout son appui, acquis des droits à la gratitude des Indochinois.

« Dans les questions qui dépendent des pouvoirs métropolitains, l'Indochine a donc obtenu une aide, des encouragements, une bienveillance des plus favorables au rétablissement de sa situation », concluait M. Robin à la fin de son exposé des principaux résultats de ses études et démarches à Paris. Nous devons ajouter que s'il en a été ainsi, c'est grâce à son souci des intérêts de la Colonie. « Est-ce de la présomption, dit M. Robin dans un des passages de ce discours, que de prétendre et d'affirmer qu'il n'est pas de problèmes qu'on ne puisse résoudre d'obstacles qu'on ne puisse surmonter, quand on les aborde avec bonne volonté, avec netteté, avec franchise, avec le souci constant et unique d'atteindre le but, coûte, envers et contre tout ». Nous pouvons dire qu'il a, durant son séjour à Paris, prêché d'exemple, en nous donnant le spectacle de son activité méthodiquement et constamment tendue vers les gages indispensables au travail de redressement de l'Indochine.

Sur place, M. Robin continuera avec la même ferveur et la même énergie, la « lutte passionnante », comme il l'a dit lui-même qui est celle entreprise en vue d'arracher l'Indochine « au mauvais sort s'acharnant contre elle ».

Chaque pays subit la crise universelle sous une incidence particulière ; quel aspect a-t-elle revêtu pour l'Union Indochinoise ?

« Productrice de matières premières l'Indochine dépend étroitement des marchés extérieurs. Malgré dix ans de prospérité presque continue au lendemain de la guerre, elle n'en reste pas moins une création économique récente, dépourvue de réserves, où la formation des capitaux et leur investissement sur place demeurent encore exceptionnel » ainsi s'exprimait le Gouverneur général feu M. Pasquier qui, avec le louable souci de franchise qui le caractérisait, se préoccupa de faire apparaître à tous le vrai visage de l'Indochine, trop embellie, trop maquillée par la spéculation : « un pays où l'exploitation d'abondantes richesses naturelles exige un labeur acharné ».

Du fait que la création économique indochinoise récente ne parvenait pas encore à sa phase de maturité, elle présentait de la fragilité dans son organisation intérieure, tandis qu'extérieurement, les marchés qu'elle s'était assurés furent souvent aléatoires Dans le livre documenté que M. Touzet a publié sous le titre « L'Économie Indochinoise et la grande crise universelle », l'historique du rush minier qui marqua l'année 1928-1929 en Indochine est un de ces exemples de la fragilité de notre organisation ; en agriculture, pareillement, si d'importantes surfaces nouvelles furent mises en culture, (de 1921 à 1930, près de 900.000 hectares furent concédés et reçurent le commencement de leur mise en valeur) le prix de revient ne fut point amélioré, et pour les rizières, principale richesse, elles furent déjà avant la crise très obérées de dettes, surtout dues aux chettys.

Si de tels vices entachèrent la production, la consommation ne fut pas exempte de défaut. Le riz a toujours été et reste la base de la prospérité indochinoise ; or sur le marché intérieur, sa consommation resta à peu près fixe, le standard de vie et la capacité d'achat des 20 millions d'indigènes étant resté, pour la majorité de ceux-ci, très inférieur. On produisait uniquement pour l'exportation, l'exportation seule assurait la rentrée des capitaux nécessaires à la vitalité financière et économique, et le principal foyer d'exportation était la Chine ; les autres marchés étaient purement occasionnels, échappant donc à l'action du Gouvernement. Vers la Métropole, le courant d'échanges n'a jamais été bien important.

Qu'arriva-t-il donc lorsque, depuis 1929, on vit se fermer peu à peu les marchés extérieurs ? Ce fut le marasme complet. L'élévation des tarifs douaniers amena d'abord la fermeture du marché chinois. Les décrets de Canton, de septembre 1933, et de Nankin, de décembre

1933 protégèrent le cultivateur chinois. Sur le peu de débouchés qui restaient, la concurrence japonaise, facilitée encore par la dévaluation à un moment très accentuée, du *yen* (50 %), nous battit en brèche tant pour le charbon que pour le riz. Quant aux produits comme le caoutchouc, comme les minerais de zinc, d'étain, comme le café, ils subirent comme les autres produits le marasme mondial. Le Gouvernement, disons le tout de suite, fit tout ce qui était en sa mesure. Pour le riz, en vue de compenser les vieux marchés asiatiques qui brusquement nous étaient dérobés, une propagande intensive a pu tripler les achats par la Métropole. L'Office du Riz d'autre part s'essaya à une amélioration du rendement permettant l'abaissement du prix de revient : l'équipement technique du pays fut poussé avec méthode assez rapidement, les champs d'essai et stations multipliés, comme l'éducation sociale, la diffusion des semences sélectionnées. *L'aménagement hydraulique* fut l'objet d'un plan général qui résolut *le problème complet* : l'initiative *méthodique* des Pouvoirs Publics *se substituait partout à des réalisations fragmentaires* ; une *discipline hydraulique* se poursuivait. Pour les autres cultures, le caoutchouc notamment reçut en Indochine une protection qui ne lui a été donnée ni en Malaisie anglaise ni aux Indes néerlandaises ; le Gouvernement Général de l'Indochine aida les planteurs avec sollicitude.

Mais l'inéluctable déroulement du phénomène mondial n'en fut évidemment pas arrêté. A l'édifice très jeune de l'économie indochinoise ses coups furent funestes Des chutes vertigineuses mirent en danger le destin des organisations industrielles ou agricoles. L'industrie minière fut obligée de ralentir le rythme de son activité. Le marasme agricole fut à peine atténué ; La chute des cours commença en 1930 puis ne s'arrêta plus, jusqu'à ce que les cours furent inférieurs au coût de production des céréales. Le caoutchouc, le café n'eurent pas meilleur destin.

La baisse des revenus entraîna la baisse des valeurs immobilières. Des dettes nombreuses et lourdes contractées pendant les années de prospérité, vinrent compliquer la situation. Répercussion sociale : le chômage chaque jour intensifié. Un pessimisme grandissant, des cris d'aigreur et d'amertume, la gêne menaçant la masse, constituaient le sombre tableau auquel le Gouvernement se trouva acculé ; les esprits, chaque jours plus inquiets, devenaient chaque jour plus difficiles à raisonner, à dominer, et beaucoup d'Indochinois, trop enclins à croire que les perturbations économiques dont ils souffraient étaient particulières à l'Indochine et imputables à la responsabilité de certains dirigeants, réclamaient des solutions qui n'avaient d'autre valeur que celle d'être nouvelles à leurs yeux.

La nomination de M. Robin et les nouvelles parvenues en Indochine des efforts qu'il consacrait à Paris à l'amélioration de la situation parvinrent à ramener une accalmie ; les fortes paroles du Gouverneur Général à son arrivée, et l'exposé vigoureux et clair de son programme économique, a encore consolidé le calme et la confiance.

L'effort du Gouvernement Général pour faire sortir le pays de l'impasse, commencé à Paris dès la nomination de M. Robin sera méthodiquement poursuivi suivant le programme dont la plus longue partie de son discours du 23 juillet à Saigon constituait l'exposé.

Pour le Gouverneur Général, le problème économique indochinois est double : budgétaire d'abord, ensuite commercial.

Au point de vue budgétaire, le retour de l'équilibre comportera en premier lieu dans une large mesure, une gestion la plus vigilante possible du service des Douanes et Régies rendue à son autonomie ancienne et mise sous la direction de M. Prats.

« Il est de capitale importance, dit M. Robin, que le Directeur des Douanes et Régies s'attache à obtenir, avant tout, le maximum de rendement des droits fiscaux actuellement en vigueur. Il atteindra ce résultat, j'en ai l'assurance, par une surveillance plus efficace des établissements soumis à l'impôt, par la lutte contre la contrebande ».

Après avoir constaté une amélioration, depuis le début de l'année, de la situation en ce domaine, et en avoir félicité publiquement M. Eutrope, le Gouverneur Général envisage un autre aspect du problème de l'accroissement des recettes de la Régie : le développement de la consommation des produits soumis aux droits de celle-ci.

« Une fois obtenu le respect de la réglementation existante, — et je suis fermement résolu à l'obtenir — dit M. Robin, j'examinerai les aménagements susceptibles d'y être apportés, pour développer la consommation des produits soumis aux droits de la Régie ».

Il est en effet connu que si la fraude a pu sévir, si le consommateur trop souvent consent à être en somme le complice des contrebandiers, c'est parce que les tarifs douaniers parfois trop élevés, favorisent la contrebande qui avantage tout naturellement l'acheteur.

Mais aspect budgétaire et aspect commercial du problème s'interpénètrent. Le problème capital des débouchés n'a pas été oublié par le Chef de la Colonie. « Assurer le plus grand nombre possible de débouchés aux producteurs et exportateurs» sera l'un des objectifs poursuivis par le Gouvernement.

Pour conquérir ou pour reprendre d'autres marchés en plus du marché français qui a pu nous être conservé, M. Robin envisage une politique douanière de vaste envergure :

« Des pourparlers sont en cours, dit-il, en vue d'écouler une partie de la production rizicole sur certaines places étrangères dépendant de notre domaine colonial. J'espère qu'ils aboutiront.

« Je ne négligerai rien, d'autre part, dans l'étude de l'amélioration des relations commerciales entre l'Indochine et les pays voisins sous réserve, bien entendu, qu'un traitement équitable soit accordé à nos exportateurs, en contrepartie des facilités que nous serons amenés à consentir à l'entrée des produits étrangers. Le rétablissement de nos échanges commerciaux avec la Chine sera notamment et très attentivement poursuivi. »

L'acte, ici comme à tous les autres points de vue, suivit de près la parole. Nous avons appris, depuis que ce discours a été prononcé, le départ pour Canton de M. Genaud, en mission officieuse d' « ambassadeur de notre riz », comme on s'est plu à l'appeler.

La tâche de l'ambassadeur ne sera pas facile ; quoiqu'il en soit, c'est beaucoup déjà que d'avoir pu enregistrer, dans le même temps que M. Genaud se dirige vers Canton, les nombreux adresses et messages ou interventions des Chambre de Commerce chinoise et congrégation chinoise de Cholon allant dans un sens favorable au succès de ses négociations.

Ainsi, le problème de l'équilibre budgétaire et le problème commercial, étroitement unis, sont en train de recevoir parallèlement la solution indiquée pour un redressement effectif. « L'équilibre des Finances publiques ne pourra être atteint, c'est l'évidence même, qu'autant que les affaires privées du pays redeviennent saines et prospères » dit M. Robin. S'il attache donc la plus vigilante attention à ce que, sous la direction de M. Cousin et avec le concours éclairé du Contrôle Financier, une politique d'économies réelles et non verbales ou platoniques soit poursuivie, il veut, d'autre part, faciliter dans toute sa mesure ce retour à la santé et à la prospérité.

Le sort des contribuables est l'objet de la sollicitude entière du chef de la colonie: « Le Directeur des Finances, dit-il, aura, sans dépasser les facultés contributives de la population, et justement parce qu'elles sont plus réduites, à étudier le moyen de les saisir au mieux, d'adapter l'assiette et le taux des taxes indirectes au progrès de la technique industrielle et aux variations de la consommation ; d'établir, en matière de contributions directes une répartition équitable des charges » En tout état de cause, le spectre de l'augmentation de contributions semble donc écarté. Ce que désire le Gouverneur Général, c'est au lieu d'une augmentation de recettes coûte que

coûte, d'une impossible recherche de plus-values, la restriction des dépenses : « Avant tout, une politique étroite, sévère, impitoyable d'économies, qui s'impose à un pays dont les contribuables sont durement éprouvés, et à l'application de laquelle j'entends veiller personnellement. Les dépenses, qu'elles s'inscrivent au Budget Général ou aux Budgets Locaux aux budgets ordinaires ou aux budgets extraordinaires, devront être rigoureusement adaptées aux facultés contributives de l'Union Indochinoise dont chacune des collectivités publiques est solidaire. Toutes seront passées au crible d'un examen serré et méthodique, qui permettra d'écarter celles dont l'utilité ne sera pas démontrée, de réduire celle dont l'importance dépasse le rendement. »

Et M. Robin insiste sur les avantages d'une prudente gestion qui règle les dépenses sur les recettes et non les recettes sur les dépenses.

« Non seulement, on s'assure ainsi des revenus réguliers et certains, mais on évite, j'insiste sur ce point, d'imposer les habitants au delà de leurs capacités fiscales. Lorsque des idées de modération et de justice sont apportées dans les dépenses, l'impôt n'accable jamais la population ; il ne risque pas, pour reprendre une image saisissante, de « se dévorer lui-même ».

Ce clair et vigoureux exposé de Saigon se termine par l'analyse des mesures déjà amorcées en vue du sauvetage de la Cochinchine, le pays le plus touché par la crise, sinon le seul touché, comme voudraient le faire croire quelques uns de nos confrères du Sud enclin à un particularisme dangereux contre lequel ils ne s'aperçoivent pas que le Chef de la Colonie a déjà pourtant mis en garde les esprits, lorsqu'il en appela à la solidarité étroite des collectivités publiques qui constituent l'Union.

Le redressement de la situation rizicole semble pouvoir être espéré pour un délai qui ne sera pas trop lointain, avec l'aménagement des dettes agricoles par la continuation des prêts à longs termes, avec la réduction du loyer de l'argent dont l'abaissement officiel du taux de l'intérêt obtenu par M. Robin des pouvoirs publics de la Métropole et les décisions prises à l'exemple de ce décret par la banque de l'Indochine constituent une étape importante. On a signalé la nécessité de parvenir, pour lutter efficacement contre la concurrence des riz birmans et siamois, à une réduction du prix de revient du riz cochinchinois : la diminution du taux de l'escompte, les avances consenties aux riziculteurs, la fixation à 8 % du taux de tous les intérêts, sont les premières conditions réalisées en vue de cette réduction du prix de revient.

Les hévéaculteurs n'ont pas été oubliés. Le Gouverneur Général a pu leur rappeler le concours qui leur a toujours été apporté sans marchander par le Gouvernement, et leur signaler les dispositions particulièrement favorables dont l'insertion a été obtenue pour eux dans le plan de restriction récemment entré en vigueur.

Le programme économique et financier que M. Robin a esquissé dans son discours de Saigon apparaît ainsi, dans son ensemble, fondé sur l'expérience et soucieux uniquement des faits et des résultats urgents à obtenir. Montrant, après les résultats déjà obtenus et qui sont les gages d'autres avantages futurs, les raisons concrètes d'un espoir bien fondé, il ne se paie pas de théories et de mots, il ne dore pas la pilule à une population avide de solutions nouvelles et de merveilleuses panacées, il invite au contraire les Indochinois à ne pas se dissimuler l'importance des efforts à fournir, mais il leur garantit le salut pour peu que ces efforts soient effectivement fournis dans le calme, dans la confiance, l'ordre et le travail. C'est ce qui fait la valeur de ce discours et l'a fait applaudir à l'unanimité par toute la presse française et indigène du Nord au Sud de la péninsule. Mais il ne suffit pas d'applaudir à l'exposé de ce programme. Il nous faut, chacun dans notre mesure, collaborer à sa réalisation.

HAN-THU

# La prise de contact de M. le Gouverneur général Robin avec le Gouvernement Annamite

*Nous devons à une personnalité française très avertie des questions indochinoises et dont la modestie a exigé que nous respections son anonymat, l'étude suivante, témoignage objectif, clair, précis sur la prise de contact du nouveau Chef de la colonie avec le Gouvernement de Hué. Nous remercions vivement l'auteur de cette étude qui dans sa sobriété voulue, dans son souci de ne porter que des jugements de fait, montrera, mieux que toute affirmation, à nos lecteurs la concordance de vues parfaite qui règne entre M. le Gouverneur général Robin et S. M. Bao-Dai avec tous les collaborateurs du Monarque; au reste, cela est tout naturel, puisque S. M. a adopté une politique de progrès qui est bien la même que celle de Mr Robin dont Nguyên-tiên-Lang vient d'esquisser l'analyse à la tête de ce numéro.*

NAM-PHONG

Le 2 Août 1934, M. Robin quittait Saigon pour gagner Hanoi, capitale de l'Union. Mais il tenait auparavant à reprendre contact avec le pays d'Annam. Il s'engagea donc en automobile sur la route mandarine qui allait lui permettre de traverser de bout en bout le royaume de S. M. Bao-Dai et d'en saisir les divers aspects.

L'Annam n'a pas comme la Cochinchine ou le Cambodge été emporté dans le tourbillon de la crise. Il vit sur lui-même, ne pouvant songer à prendre part au mouvement commercial mondial en raison de la médiocrité de ressources qui suffisent à grand'peine à la subsistance de ses habitants. La population laborieuse mais entassée sur une assez étroite bande de terre, enserrée par la mer et la Chaîne Annamitique dont les rameaux viennent compartimenter les provinces pour rendre les communications plus difficiles, répugne cependant à quitter le sol des ancêtres. L'Annam est en outre périodiquement la proie des cataclysmes naturels que jettent sur ses côtes les typhons de la mer de Chine.

Cependant la tranquillité du pays est absolue et M. Robin put tout au long de son voyage, recueillir les témoignages d'affection et de loyalisme des gens d'Annam. Le Protectorat a, par ses efforts jamais relâchés, ramené le calme et assuré à ces populations le nécessaire. Les grands travaux du Transindochinois et des réseaux d'irrigation ont donné du travail et facilité la circulation de l'argent. La crise y a eu d'autre part un heureux effet en amenant la baisse du coût de la vie.

Aussi, M. Robin a-t-il pu, le 5 août à Hué, en saluant S. M. Bao-Dai, la féliciter des heureux débuts d'un règne qui voit se réaliser les vœux fervents faits en sa faveur lors de son départ de France en 1932. Le Gouverneur Général assis-

tant à Hué à une séance plénière du Conseil des Ministres du Gouvernement Annamite, se fit exposer l'état général du pays, les mesures déjà prises et les dispositions envisagées pour poursuivre l'œuvre de réforme promise par S. M. Bao-Dai dans son ordonnance de règne du 10 Septembre 1932.

La situation politique est excellente. Les tournées conjuguées des autorités françaises et annamites ont fait se dissiper les malentendus. La population est satisfaite de voir la volonté très nette du Gouvernement Annamite de persévérer dans la voie de progrès que S. M. lui a tracée en plein accord avec le Gouvernement du Protectorat.

M. Robin prit acte de la création du nouveau statut des mandarins réalisé par les actes du Souverain de Juillet et Octobre 1933. Ce statut doit mettre fin à l'arbitraire et au népotisme et permettre le recrutement de fonctionnaires indigènes d'autorité instruits, conscients de leurs devoirs dans lesquels les maintiendront à l'avenir les règles nettement tracées d'une stricte discipline.

Le Gouverneur Général insista vigoureusement sur la nécessité d'aboutir à une épuration rapide d'un corps mandarinal où la concussion et la prévarication avaient été trop exploitées.

Il formula l'espoir que la Chambre des Représentants du Peuple dont le rôle lui fut exposé, se rendrait compte de l'importance des nouvelles conditions qui lui étaient faites par le Gouvernement impérial. Cette assemblée, instituée par le Gouvernement du Protectorat en février 1926, a vu son existence confirmée par une ordonnance du 3 juillet 1933 qui a défini son rôle consultatif. Elle est appelée à donner son avis sur toutes les questions intéressant la vie politique, administrative, financière et sociale du pays. Son importance a grandi du fait que tous ses membres sont désormais élus à l'exception des représentants des peuplades autochtones de l'Annam. En l'intégrant dans le cadre des institutions annamites, la volonté royale a voulu marquer ainsi nettement son dessein de poursuivre l'évolution politique du royaume et l'intérêt qu'elle portait aux vœux de ses sujets.

L'enseignement de son côté retint l'attention de M. Robin qui se félicita des résultats obtenus, conformes à ses vues dans ce domaine. Un arrêté du 16 août 1932 a donné au Gouvernement Annamite la direction et le contrôle de tout l'enseignement primaire et élémentaire. La réforme était d'importance pour un peuple qui attache tant de prix à l'instruction. Elle rendait au Gouvernement Royal sa part légitime et nécessaire de responsabilité dans la formation morale du peuple annamite et principalement des masses rurales dont l'éducation doit être maintenue, comme l'expérience le prouve, dans le plan national traditionnel.

Cet enseignement est confié à des maîtres indigènes relevant uniquement d'un ministère annamite d'éducation nationale, les inspecteurs français de l'enseignement en Annam n'intervenant que pour un contrôle technique en collaboration d'ailleurs avec des mandarins de l'enseignement.

Le Gouvernement Annamite s'est surtout attaché à maintenir l'enseignement populaire rural qui, abandonné d'abord à la libre initiative des villages, avait menacé de disparaître. La langue annamite est désormais le véhicule de la formation intellectuelle et morale de la jeunesse. L'intervention progressive et limitée du français dans le cycle primaire tend à ne pas modifier inconsidérément la mentali-

té de l'élève, à ne pas le déraciner d'un milieu essentiellement rural pour en faire dès le plus jeune âge un candidat au fonctionnarisme.

Le Gouvernement Annamite a donc fort bien compris le sens dans lequel doit s'exercer son action sur l'enseignement. Il doit à ses yeux donner aux jeunes Annamites un ensemble de connaissances usuelles indispensables pour les aider à vivre dans leur milieu et à améliorer dans ce milieu leurs conditions d'existence, non à leur susciter des besoins et des ambitions qu'ils seraient incapables par la suite de satisfaire.

La réorganisation financière du Gouvernement Annamite, la règlementation et le contrôle de l'emploi des corvées prestataires, la lutte charitable contre les méfaits des éléments naturels si cruels à l'Annam, déjà réalisées ou en œuvre, retinrent l'attention du Gouverneur Général. Il approuva également l'effort accompli pour le développement de la petite et moyenne colonisation vers les hauts plateaux salubres du Kontum et de Pleiku pour décongestionner les deltas. Cet effort se heurte malheureusement à la répugnance des habitants des campagnes à quitter le sol natal. M. Robin manifesta son désir de le voir vigoureusement poursuivi car il constitue l'élément de lutte le plus heureux contre le paupérisme.

Le Gouverneur Général rendit hommage à l'essai de rénovation judiciaire entreprise tout récemment à l'image de celle heureusement accomplie au Cambodge et au Tonkin. Un haut magistrat français a été détaché auprès du Gouvernement Annamite pour l'assister dans cette tâche délicate et lui permettre d'accorder les lois modernes, les notions occidentales de justice, avec le respect des institutions fondamentales de la société annamite.

Un nouveau code pénal a été promulgué en juillet 1933. Des règlementations de la procédure pénale et civile devant les tribunaux indigènes, et des voies d'exécution précèdent les codes de ces matières, actuellement en cours de rédaction. Un code des lois civiles est à l'étude et s'appuiera sur une large consultation de l'élite de la population annamite. L'obligation de tenir des audiences publiques pour le prononcé des jugements donnant ainsi toutes garanties aux parties, la création d'audiences foraines pour le règlement rapide des petites affaires, l'instauration de l'autorité de la chose jugée suivant le degré des juridictions, la centralisation au Ministère de la Justice de toutes les affaires judiciaires, commencement d'une séparation effective des autorités administrative et judiciaire, la réorganisation du régime pénitentiaire, sont des marques probantes des efforts déployés dans cet important domaine.

Cette étude très large de l'activité du Gouvernement annamite exercée dans un confiant accord avec le Gouvernement français permit à M. Robin de prendre une idée exacte de la situation politique et sociale de l'Annam pacifié.

---

# A Hué, à la suite de M. Robin

■

# L'inauguration de la Bibliothèque Bao-Dai

■

*Hué, 5 août 1934*

« *Le Ministre de l'Education Nationale a l'honneur de prier Monsieur Nguyên-tiên-Lang, de bien vouloir assister à l'inauguration de la bibliothèque Bao-Dai et du Quoc-Tu Hoc-xa (Centre d'Etudes) qui aura lieu le 5 août 1934 à 11 heures sous la Présidence de Sa Majesté Bao-Dai et de Monsieur le Gouverneur Général Robin* ».

Tout l'honneur, et tout le plaisir, sont certes pour l'invité. Ce bristol évoque d'abord à sa mémoire le souvenir d'une matinée de l'avant-dernier mois, d'une claire matinée où il eut le loisir de visiter cette même bibliothèque qui allait être inaugurée aujourd'hui et aux travaux de laquelle on mettait la dernière main. Son Excellence Pham-Quynh fit l'honneur à son jeune compatriote tonkinois de laisser pour une heure ses travaux de ministre cumulant deux hautes fonctions également absorbantes, pour venir lui faire les honneurs de cette création qui était la réalisation d'une de ses idées les plus chères, ainsi que d'une suggestion défendue avec vigueur, lors de la Commission pour l'élaboration du programme du nouveau concours des mandarins, par l'éminent administrateur M. Grandjean.

Je me proposais de relater cette visite au cours du récit « Le Nouveau Visage de Hué » que je commence à publier aujourd'hui seulement dans le *Nam-Phong*... Mon récit ne paraît pas encore, que déjà la bibliothèque Bao-Dai franchit une nouvelle étape de son existence. Elle recevra aujourd'hui la consécration de l'inauguration officielle sous les éminents auspices du Monarque et du Chef de la Colonie. Hué se serait-elle donc placée sous le signe de la vitesse alors que j'en suis resté à la douce lenteur de nos pères ? En ce cas, félicitons Hué, et félicitons-nous en aussi, en nous consolant de notre confusion...

A travers les allées bordées d'oriflammes multicolores, sous le soleil blond et chaud, l'automobile dans lequel j'ai l'heur d'être en compagnie d'une exquise journaliste de la Métropole venue faire la connaissance de notre Vieil Annam, file sous les flamboyants en fleurs, dépasse des pousse-pousse dans lesquels, au passage, je discerne des robes de brocard bleu, des plaques d'ivoire, des visages de mandarins. Tout ce flot de monde se rend à la Bibliothèque.

Nous voici arrivés...

La bâtisse vaste et trapue dans le plus pur style annamite, est en harmonie avec sa destination. Une atmosphère de recueillement semble vous imprégner, malgré le bruit léger des conversations, dès qu'on pénètre dans la salle et qu'on voit se déployer, contre les murs, la file des armoires laquées rouge et or, dans lesquels reposent les livres brochés à la manière annamite.

Pour rassembler là tout ce trésor de la culture nationale, que d'efforts, que de patience ! Ils ne sauraient mieux être dépeints que par S. E. Pham-Quynh lui-même ; je suis heureux d'offrir à nos lecteurs le texte intégral du beau discours dont il régale l'assistance.

Le Gouverneur Général arrive vers onze heures et quart, avec sa suite, il sort du Conseil des Ministres tenu le matin en sa présence pour lui permettre de faire le point des travaux de la Cour renouvelée. Aux robustes harmonies de la Marseillaise succède la fluide et grêle musique annamite, pendant que, droit, d'un pas décidé, M. Robin, en petite tenue, veste blanche, pantalon noir, bicorne, écharpe et cordon de Grand Croix de Dragon de l'Annam, prend sa place sur l'estrade

où l'attendait déjà S. E. le Régent. Cinq minutes plus tard, nouveau branle-bas pour les honneurs militaires, nouvelles fanfares : voici l'Empereur, en robe jaune, turban et chaussures nationales jaunes, si majestueux, avec cet air à la fois ferme et doux qui fait son charme prenant.

La grande affluence des invités prend place sur les chaises placées aux deux côtés, au fond de la salle et au bas de l'estrade où siègent l'Empereur et M. Robin, ou se tient debout entre les rangées de colonnes massives. Le flamboiement du soleil dans la cour envoie de vagues reflets sur les dorures de la salle, sur le bleu et le cramoisi des robes, sur les livres dans leurs armoires entr'ouvertes ou dans des coffrets béants sur les tables.

La haute silhouette de S. E. le ministre de l'Éducation Nationale se dresse, s'incline devant Sa Majesté et le Chef de la Colonie. Dans le silence religieux qui, instantanément s'établit, la voix grave et bien timbrée de l'orateur tonkinois que naguère nous pûmes tant de fois applaudir dans ses conférences, dit un hymne émouvant à la culture nationale, à sa pérennité, à son éternité, à sa fécondité, et à son union harmonieuse avec la culture d'Occident.

L'Empereur et le Gouverneur Général quittant leurs sièges, se font montrer les livres de la bibliothèque que S. E. Pham leur présente, disant quelques mots de chaque catégorie d'ouvrages, résumant les plus importants de ceux-ci, puis ils passent dans un bâtiment attenant, où se trouve réuni le fonds moderne de la Bibliothèque, collection d'ouvrages de politique, de philosophie, d'histoire, que M. Grandjean souhaitait voir mis dans un centre d'études à la disposition des candidats au concours des mandarins. S. E. Pham-Quynh a donné à cette idée la réalisation la plus heureuse. Il envisage même la création à Huê de conférences magistrales pour la préparation au dit concours.

L'Empereur se penche sur un gros volume d'Histoire ainsi que M. le Gouverneur Général. Je jette un regard sur l'ancien directeur du Nam-Phong et à la joie de sa physionomie devant cette création d'un caractère hautement national, peut-être nationaliste, je félicite intérieurement cet homme dont les idées que moi-même autrefois considérais parfois comme théoriques, ont reçu l'épreuve de la réalisation. Il a fourni un exemple unique de persévérance et de ténacité mises à essayer de faire triompher une doctrine ; je suppose que par là, ceux mêmes qui n'approuveraient pas cette doctrine, ne peuvent qu'admirer sa personnalité.

N. T. L.

* * *

## *Discours prononcé par S. E. Pham-Quynh à l'inauguration de la Bibliothèque Bao-Dai*

Sire,

Monsieur le Gouverneur Général,
Monsieur le Résident Supérieur,
Altesses,
Excellences,
Messieurs,

C'est pour nous un insigne honneur en notre qualité de Ministre de l'Education Nationale, de prendre la parole aujourd'hui devant les plus hautes, les plus éminentes autorités du pays, pour parler d'une œuvre qui intéresse le présent et l'avenir de la culture nationale.

Sire,

En acceptant d'honorer de Son haut patronage l'institution que nous inaugurons aujourd'hui, Votre Majesté donne une preuve nouvelle de sa constante sollicitude pour toutes les œuvres qui contribuent à la formation intellectuelle et morale de Ses sujets.

La Bibliothèque qui portera désormais votre nom bien aimé, sera un digne pendant du musée que la Société des Amis du Vieux Huê, avec le concours des deux Gouvernements, a créé depuis plusieurs années et qu'une pensée pieuse a baptisé de l'auguste nom de Votre vénéré Père.

Monsieur le Gouverneur Général,

Nous vous sommes profondément reconnaissants d'avoir bien voulu distraire un moment de votre temps précieux pour venir présider, aux côtés de S. M. l'Empereur, la cérémonie d'inauguration de la Bibliothèque Bao-Dai.

Vous nous donnez là un témoignage du haut intérêt que vous portez à l'éducation du peuple annamite qui doit non seulement s'initier à la culture occidentale et à la science moderne, mais encore conserver les traditions intellectuelles du passé dans ce qu'elles ont d'original et de vivace.

La Bibliothèque Bao-Dai réunit en un seul endroit accessible au public les anciennes col-

lections d'ouvrages chinois et sino-annamites provenant du Palais, du Service des Annales de l'ancien Collège Quôc-tu-giam.

Elle renferme 10.914 volumes répartis en deux grandes divisions : les ouvrages d'auteurs annamites écrivant en caractères chinois et les ouvrages d'auteurs chinois.

Les ouvrages annamites comprennent les œuvres des anciens empereurs de la dynastie (Minh-Mang, Thiêu-Tri, Tu-Duc) qui furent de grands lettrés et de grands humanistes, les œuvres historiques des dynasties antérieures et les annales de la dynastie actuelle, les œuvres littéraires et poétiques, les dictionnaires et encyclopédies, les ouvrages de législation et les codes, les monographies et mémoires, les pièces de théâtre du répertoire classique du Palais, les généalogies des grandes familles, les géographies des provinces.

Les ouvrages chinois sont répartis en quatre sections, suivant le classement des anciennes bibliothèques impériales de Chine: 1°) section des *kinh* ou classiques et canoniques : 2° section des *su* ou annales et mémoires historiques et géographiques ; 3°) section des *tu* ou philosophies ; 4°) section des *tâp* ou œuvres littéraires et poétiques.

Comme fonds chinois et sino-annamite, notre Bibliothèque est, sans conteste, avec celle de l'Ecole française d'Extrême-Orient de Hanoi, la plus riche de toute l'Indochine.

Nous avons l'intention de l'enrichir encore par des copies d'ouvrages manuscrits ou d'œuvres inédites conservées dans les familles ou les bibliothèques particulières, et par une section d'œuvres en quôc-ngu de la littérature annamite contemporaine.

Un fonds européen qui formera la section moderne de la Bibliothèque commence à être constitué ; il comprend pour le moment un millier de volumes, principalement des ouvrages de fond portant sur l'histoire générale des peuples, et sur l'histoire, la philosophie, la littérature, l'art de l'Extrême-Orient, livres nécessaires pour la préparation du grand concours du mandarinat institué par Ordonnance de Sa Majesté du 28 Juillet 1933.

Cette section installée dans une annexe de la Bibliothèque sert aujourd'hui de Centre d'études pour les candidats au concours. Ils ont à leur disposition, outre les livres figurant au programme, une salle de lecture et de conférences où des leçons magistrales pourront leur être données par des personnalités compétentes et où eux-mêmes pourront s'exercer à parler en vue de l'épreuve orale, sur des sujets du programme.

Mais la Bibliothèque Bao-Dai est essentiellement une bibliothèque nationale annamite. Installée dans un bâtiment qui est lui-même un monument historique et un spécimen original de l'art local, elle veut être un conservatoire de l'ancienne culture sino-annamite qui a formé à travers les siècles tant de générations de nos aînés.

Cette culture est loin d'être périmée. De même que l'Occident a ses humanités gréco-latines, l'Annam a ses humanités sino-annamites qui doivent avoir leur place dans la formation de l'élite.

Si une culture moderne et scientifique est indispensable pour nous permettre de nous adapter aux exigences de la vie moderne, seule condition de notre progrès dans le présent et dans l'avenir, une culture ancienne et classique n'est pas moins nécessaire pour nous permettre de remonter aux sources de notre histoire et de notre civilisation.

Pas plus qu'on ne concevrait un Français cultivé ignorant tout de l'antiquité grecque et romaine, des origines de la langue et de la littérature française, on ne concevrait un Annamite cultivé n'ayant aucune notion de l'éthique confucéenne et de la métaphysique de Lao-tseu, du grand mouvement littéraire et poétique des Tang, de cette merveilleuse floraison de la littérature nationale qui a abouti au chef d'œuvre unique qu'est le poème du *Kiêu*, de ces remarquables travaux d'érudition qui ont donné naissance à cette encyclopédie du *Lich-triêu hiên-chuong* qui fait honneur à l'humanisme annamite.

Un Annamite qui ne possèderait pas ces notions, fût-il capable de résoudre les plus difficiles problèmes de trigonométrie ou de mécanique n'aurait qu'une culture incomplète, puisque tout un horizon de la vie intellectuelle de l'humanité lui reste fermé, qui tient le plus près de ses origines mentales, des fondements mêmes de sa personnalité et de sa race.

C'est dans des institutions comme la nôtre que la nouvelle élite annamite trouvera à compléter la culture moderne qu'elle aura acquise dans les grandes écoles d'Indochine et de France.

C'est dans cette Bibliothèque nationale annamite qu'elle pourra s'initier aux grandes œuvres littéraires et philosophiques de la Chine antique et de l'Annam d'autrefois, renouant ainsi le présent au passé et posant les bases d'une véritable culture nationale qui serait la synthèse harmonieuse de l'Occident et de l'Extrême-Orient.

# Le nouveau visage de Hué

## I
### Départ

*18 Juin 1934*

La gare de Hanoi... un lundi soir, un soir de départ de train *accéléré*... Foule plus dense que les autres soirs ; visages de femmes, toilettes cochinchinoises, toilettes huéennes ; groupes qui se forment et ne peuvent se résoudre à se défaire ; adieux. Tout à l'heure, tout à l'heure seulement, une inexorable séparation divisera, éloignera ceux qui devront partir et ceux qui devront rester.

Aujourd'hui, je serai du nombre de ceux qui devront partir, de ceux qui pourront partir.

Hier encore, j'étais indécis : allais-je partir? allais-je rester à Hanoi, me contentant de traiter par correspondance les questions qui me préoccupaient? C'était de cette revue même, du *Nam-Phong* qu'il s'agissait. Celui qui en fut le fondateur et l'animateur se trouvait à Hué, aux prises avec le fardeau du gouvernement ; pressenti pour essayer d'assumer la succession, irai-je le voir? écrirai-je ?

Lourde chaleur hanoïenne... Agitation énervante d'une vie chargée de trop de besognes, que j'ai voulu ainsi remplie afin qu'il ne soit pas dit que j'aurai refusé ma part de labeur... Samedi soir, — avant-hier — P.-I.-B. qui vint me voir se trouva en face d'un corps abattu par la fatigue, serra des mains que la fièvre brûlait : « Mais tu ne pourras pas partir et retourner à temps pour ta conférence » ! (C'était jeudi prochain, 21 juin, que je devais faire à l'Enseignement Mutuel ma conférence : *Une Vie Nouvelle*, — et mon intention était de partir lundi soir, d'arriver à Hué mardi après midi, de repartir de Hué par l'accéléré du mercredi après-midi et d'arriver à Hanoi jeudi matin pour ne pas manquer à mon auditoire). Et dimanche matin encore, à celle qui vint me voir, j'opposai un visage las et une voix morne. Pourquoi donc suis-je maintenant debout et alerte, sur ce quai de gare, mon léger bagage déjà déposé dans mon compartiment? Pourquoi, sinon parce que sans doute ma fatigue avait partiellement pour cause une vie confinée, bornée à ton cercle, ô vieille ville de Hanoi que j'aime mais que je connais trop bien ! Pour ceux qui ont choisi pour métier de faire quelque chose avec leurs propres impressions, leurs propres émotions, leurs expériences personnelles, l'existence a besoin, de temps à autre, de s'élargir d'un peu d'espace, de s'enrichir de quelques horizons nouveaux. Le voyage est d'un grand secours au cœur fatigué : « *Fuir ! là-bas ! fuir !* » En réalité, Hué n'est pas un but bien lointain, et cet itinéraire est une simple promenade. Mais quand on ne peut pas faire les voyages qu'on veut faire, il faut se contenter des promenades qui sont à votre portée ; et Hué, en particulier, est d'un si grand secours au cœur fatigué...

T.-L.-B., mon cousin K., d'autres amis viennent me serrer la main, bien que mon absence ne doive durer que quelques jours. Cette attention me touche;

mais peut-être s'adresse-t-elle moins au voyageur qu'au convalescent que tout le monde a dissuadé de ce fatigant voyage et qui le fait quand même parce qu'il a calculé que, de longtemps, il n'en retrouvera plus l'occasion : attendu en Cochinchine, peut-être n'aurai-je même pas le temps de mettre en ordre tant de travaux qui à Hanoi sont en cours, avant d'aller, heureux quand même, retrouver la lumière du sud.

« En voiture ! » Poignées de main, « au revoir ». D'autres agitent des mouchoirs pour les « vrais voyageurs », pas pour moi, dont l'évasion se sait strictement limitée à quelques vingt-quatre heures. Le train s'ébranle ; voici le passage à niveau de Khâm-thien, limite d'un monde à part dans le monde hanoïen. Dans le compartiment de troisième, je serre des mains amies, Nguyên-Xiên, mémorialiste interrompu des *Mémoires d'Outre-Mer*, et nos élèves, à lui et à moi, du Lyceum Hong-Bang, partant en vacances pour le Sud natal. Et puis il me faut gagner ma couchette, sous l'œil étonné de quelques compagnons de voyage européens et d'une charmante jeune fille blonde et bleue.

La nuit opaque au passage du train était déchirée d'une double bande de lumière que projettaient les compartiments sur les côtés de la voie. Par delà cette clarté, les eaux, les verdures, les chaumières étaient à peine visibles. Il ne restait qu'à s'étendre sous la moustiquaire blanche qui donnait au wagon-couchette une note d'intimité, et à se consoler en se remémorant les visions antérieures des paysages traversés, des mêmes paysages que la nuit maintenant cachait ; il fallait se remémorer aussi les simples et purs accents du poème de Nguyên khac-Hiêu :

*Đường vô xứ Huế quanh quanh,*
*Non xanh, nước biếc như tranh họa đồ.*
*Yêu em anh cứ anh vô,*
*Kệ chuông nhà Hồ, mặc phá Tam-giang.*

*« Le chemin qui mène à Huế serpente, serpente,*
*Entre des montagnes, des eaux bleues, comparables à une estampe.*
*Pour l'amour de toi, petite sœur, je m'y engage résolument.*
*Sans craindre le maquis des Hô, sans craindre les rapides du Tam-Giang ! ! »*

Délicates évocations des époques passées, des temps héroïques où le trajet, à pied ou à cheval, durait des mois et des mois, et comportait la traversée de forêts infestées de brigands, de torrents réputés infranchissables. Qu'étaient pourtant tous les obstacles, lorsque le cœur est épris d'amour et soulevé du désir de revoir un visage aimé ? O Tan-Da, béni soyez-vous d'avoir si bien dit la douceur de cet itinéraire, la ferveur dont il imprègne invinciblement les cœurs qui aiment à aimer !

« *Pour l'amour de toi, petite sœur...* » Nulle petite sœur réelle ne m'attend, mais peut-être est-ce un amour bien réel qui me pousse. Bien sûr, c'est un amour réel ! Huê, molle amie, douce frangipane, Huê, ville-femme, ville-fleur (n'est ce pas le caractère « *fleur* » qui s'inscrit au fronton de la gare du chef-lieu de Thừa-Thiên?), Huê, la bien-nommée, la bien-aimée !... Te voir fut autrefois un des plus chers de mes souhaits. Et je te vis ; et il y a de cela bientôt quatre ans. J'étais simple lycéen, pour toi délaissant, quelques jours seulement, les bancs et les livres de la classe ; d'un de mes anciens professeurs, Pierre Foulon, j'étais le compagnon de voyage. J'assistai au Nam-Giao de 1930, lorsque, l'Empereur absent, le vénérable Régent aux cheveux et à la barbe poudrés de neige officiait. Je parcourus les tombeaux des Empereurs défunts. Mais les ondes

de la Rivière des Parfums ne portèrent point le sampan qui m'eût bercé, et déjà je retrouvai Hanoi, la bicyclette quotidienne et la cloche du Lycée Albert Sarraut scandant les heures. Un an plus tard, dans la suite du Chef qui actuellement est rendu à la Colonie, je revis la Ville Impériale sous la pluie printanière, je connus mieux le Jardin du Recueillement, les Palais, les Temples, la Citadelle et ses silences, le Fleuve et ses parfums. Mais tout cela, je le vécus à peine, et puis encore une fois, je fus séparé de Huê, avec le sentiment de laisser derrière moi un monde d'émotions qu'il ne m'a pas encore été donné de goûter. D'autres jours et d'autres mois coulèrent : l'Empereur revint ; le dernier Nam-Giao, au printemps de 1933, me revit sous les pins de l'Esplanade des Sacrifices, le jour puis, la nuit, seule robe annamite perdue dans la petite assemblée d'uniformes et d'habits.

... « Pardonne-moi, ô Guerre, de t'avoir, toutes les fois où j'ai pu le faire, caressée !.. » disait naguère, je crois, Jean Giraudoux dans une de ces phrases flexibles et gracieuses dont il a le secret. Peut-être devrais-je adresser à Huê la même supplication ! Je lui ai donné la meilleure part de mon cœur, mais toujours, ce fut non sans la caresser un peu, la caresser amoureusement, comme une femme désirable et désirée, comme la douce paresseuse, l'endormeuse câline que je me suis essayé à chanter.

On dit que la paresseuse s'est transformée, que la Belle en ses tombeaux dormant s'est réveillée depuis le retour du Prince. Réveil dont je n'aperçus à peine le jour de ce Nam-Giao de 1933 qui marqua ma troisième entrevue avec elle. Cette quatrième entrevue, vers laquelle m'emporte maintenant le train lancé dans la nuit opaque, me permettra-t-elle de voir un nouveau visage à la Ville Impériale? Tel est en tout cas, mon désir. Tel est mon vœu. Il est un temps pour se plaire aux tendresses féminines des paysages, à la douceur des êtres et des choses, et pour s'en contenter uniquement. Il est un temps pour se vouer à de plus larges soucis, à des tâches plus viriles. Que les montagnes et les eaux du pays connaissent un renouveau, une renaissance, qu'un climat neuf fasse fleurir et fructifier les efforts isolés de rénovation. D'un tel souhait, faut-il se cacher ? Plus encore qu'un accord pour organiser le nouveau *Nam-Phong*, accord que j'étais sûr d'obtenir même par lettres, c'était cela, cela surtout : une vision personnelle de cette Huê nouvelle, de cette Huê rendue à l'activité et au devenir, que j'étais venu chercher.

... Mais aux trépidations du train, le corps vaincu s'abat sur la couchette ; les yeux se ferment. Ce fut le repos nocturne. Puis ce fut le matin, le train arrêté en face d'une petite gare silencieuse, puis lancé de nouveau dans sa course haletante. A Vinh, le wagon-restaurant vint se joindre au convoi ; on déjeune, face à la fuite éperdue de verts mamelons et d'îlots de bambous, visibles par la portière. Où suis-je? Le voyageur se lève, va à la recherche des visages amis entrevus hier. Mais Nguyên-Xiên est descendu à je ne sais plus quelle halte. (Et ce fut à mon retour à Hanoi, six jours plus tard, que l'étrange aventure qui arriva à mon ami me fut relatée : à Nam-dinh, interrogé sans politesse par des douaniers annamites sur des bagages qui n'étaient pas les siens, et ayant protesté courtoisement, ce jeune intellectuel connu à Hanoi et au Tonkin, censeur d'un établissement scolaire notoire, fut passé à tabac, voire rossé, sans

autre forme de procès, par des confrères européens des douaniers indigènes que ceux ci avaient, d'un coup de sifflet, appelés à la rescousse ! Et l'affaire se termina par un procès-verbal dressé contre Nguyên-Xiên, et le payement d'une amende de quelque vingt-quatre piastres, pour « incorrections à l'égard de représentants de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions ! » — Regrettable incident, dont il faut souhaiter qu'il ne se renouvelle point ! Moi-même, de retour d'une mission en Cochinchine à la suite du Gouverneur Général intérimaire M. Robin, — en 1931, si je ne me trompe, — n'eus-je pas à m'étonner d'être tutoyé par un douanier européen ? Mais fermons cette longue parenthèse, dont nous aurions été impardonnable si elle n'avait été inspirée par le seul désir d'appeler l'attention de qui-de-droit sur des faits qui risquent de devenir quotidiens). Seule, une voix féminine me salua : une de mes élèves cochinchinoises qui rejoignait son foyer à l'occasion des vacances. Dans le compartiment de seconde, une dame en camisole et en pantoufles, un monsieur en bras de chemise, entourés de leurs enfants et de leurs bagages, dormaient. Par les portières, le plus éclatant, le plus lourd soleil...

« Mais à quoi bon relater les petits incidents de la route » ? (*Kễ chi những nỗi giọc đường*)? comme disait Nguyễn-Du dans le Kiều.

∴

... Déjà, voici la silhouette amie de la Citadelle, par dessus le fouillis de bambous, de chaumières, de haies vives qui animent les approches de Huê. Voici les rouges flamboyants qui pleurent sur la route leurs pétales vermillon. Voici les accortes jeunes filles à la démarche légère trottinant sous le soleil. Voici, brusque, une échappée sur le Fleuve cher aux poètes. Et voici apparaître la gare toute fière du caractère « *Fleur* » qui la pare.

Sur le quai, une silhouette amie. Pham-Giao, le fils aîné de S. Exc. Pham-Quynh, mon ancien camarade de l'Ecole d'Enseignement Mutuel, un condisciple du temps où nous avions neuf ou dix ans, a eu la gentillesse de venir au devant de moi. Par la portière de l'automobile qui file rapidement sous le soleil ardent, je revois les molles avenues, le monument aux Morts, le Fleuve des Parfums tout nonchalant, et des flamboyants, des flamboyants encore : je revois le pont aux six arches qui enjambe le fleuve en amont de la Résidence Supérieure, le pont avec son grouillement de piétons, de pousse-pousses, de bicyclettes. Nous tournons à gauche. J'entre dans la demeure qui fut celle de S. E. Hoàng-Cao-Khải, qui ensuite devint la Bibliothèque Impériale, et qui, maintenant, abrite derrière son écran maçonné, sous ses ombrages séculaires, l'ancien Directeur de la Revue que j'étais appelé à réorganiser, l'homme au destin le plus étonnant de notre pays à notre époque, le Ministre le plus chargé de travail et de responsabilités sans doute entre tous les Ministres de la Cour d'Annam, le politicien le plus passionnément discuté à l'heure présente, le plus passionnément défendu et admiré par les uns, non moins passionnément calomnié par les autres, mais sereinement voué à sa besogne, dévoué à ses idées, à l'idée nationale : S. Exc. Pham-Quynh.

## II

## Entretiens avec S. E. Phạm Quỳnh

Ma première rencontre avec M. Pham-Quynh date de la publication de mon pre-

mier livre. Il y a de cela quatre ans. Ces *Pages Françaises*, recueil de dissertations faites en classe, publiées sur les instances de mon ami Tân-Dân, dans un unique but de propagande en faveur de l'Enseignement secondaire local et du Lycée du Protectorat dont j'étais élève, les circonstances eurent toujours sur mon orientation un rôle très grand, je le confesse, bien qu'il eût été plus imposant de paraître les dominer : mais un Gœthe, et ce témoignage me suffit, n'a-t-il pas conseillé de ne pas mésestimer les inspirations qui viennent des événements . . .) — les *Pages Françaises*, donc, me valurent un article de M. Pham-Quynh dans *France-Indochine*, tel qu'il eût été prétentieux de ma part de ne pas en être satisfait et réconforté, et ingrat de ne pas l'en remercier. Le Directeur du Nam-Phong daignait voir dans ces « copies » d'élève des promesses d'œuvres, et dans le futur bachelier, un écrivain possible. D'ailleurs, le hasard nous faisait voisins. J'étais externe au Lycée Albert Sarraut où je venais d'entrer, après avoir quitté le Lycée du Protectorat, satisfait de ne faire que de la philosophie, mais le cœur navré de me séparer de mon paternel proviseur M. Autigeon, de mes excellents professeurs, Mme Brachet, M. Pujarniscle. J'occupais depuis quelques mois le n° 36 de la rue des Cuirs où mon père avait installé sa petite boutique de médecin annamite dans l'unique but de venir habiter avec moi. On sait que M. Pham-Quynh et les bureaux du Nam-Phong étaient n° 5 de la même rue. Un soir, en rentrant de mon lycée, je me mis donc en devoir d'aller le remercier chez lui.

*(à suivre)*

NGUYỄN-TIẾN-LÃNG

# Histoire et Archéologie de l'Annam - Champa

## (A propos d'un livre récent)

par ƯNG HÒE

Tous les amis de la science historique et archéologique en Indochine ont éprouvé une vive satisfaction en apprenant l'apparition d'une *Introduction à l'étude de l'Annam et du Champa* dans le dernier *Bulletin des amis du vieux Hué.* Tandis que nos anciens savants étudiaient avec une infatigable curiosité le passé de la Chine et qu'ils réduisaient les histoires des autres pays d'Extrême-Orient à n'être plus que des dépendances de l'histoire du Céleste Empire, nos érudits et nos historiens d'aujourd'hui malgré quelques excursions au Laos et au Cambodge, se cantonnaient d'ordinaire sur le sol de la patrie, et se résignaient même parfois à l'ignorance sur tout le reste. Cette indifférence pour l'histoire des autres nations d'Indochine n'est assurément plus de saison. Les récentes découvertes archéologiques au Binh-dinh nous ont inspiré un ardent désir de la connaître. Une bonne introduction à l'histoire du Champa répond en ce moment à une curiosité de tous les esprits. M. Jean Yves Claeys, que ses études et ses fouilles à Tra-kiêu préparaient depuis longtemps à entreprendre cette œuvre, a pensé avec raison qu'il ne pouvait pas y en avoir aujourd'hui de plus utile. Puisse-t-il inspirer à un grand nombre de nos jeunes érudits le désir d'y travailler après lui !

Comme chacun sait, la race chame régna sur l'Annam avant les Annamites, égala sa voisine, la race khmère, et comme elle, créa un art grandiose dont les monuments (architecture et sculpture) n'ont été étudiés que depuis peu. Nous avons dans l'*Introduction* de M. Claeys, sans déploiement d'érudition, mais avec les références indispensables et d'excellentes illustrations, une mise au point précise d'un sujet encore mal connu, que l'on peut recommander en toute confiance aux archéologues.

Au premier aspect, il semble que le monde où se meuvent ces derniers soit celui d'un passé à tout jamais refroidi. Mais il y a moyen d'en aborder l'étude dans un autre esprit, celui du chevalier venant éveiller la Belle au Bois Dormant. Comme l'histoire, suivant le mot de Michelet, l'archéologie doit être une résurrection. «Ce que nous devons percevoir dans cette matière, c'est l'homme vivant qui l'a travaillée ; c'est la vie d'autrefois qui l'a transformée, dans ses apparences diverses, individuelles et sociales, dans ses besoins, des plus humbles aux plus élevés. L'art tout entier — et non seulement ce terme pris dans sa restriction esthétique — est un langage qu'il faut déchiffrer, comme l'historien déchiffre les textes écrits. Un Musée, qui garde ces vestiges ma-

tériels, n'est point une morgue, comme on le dit maintes fois, il est tout vibrant des rumeurs de la parole séculaire, dont l'archéologue est l'interprète» (W. Deonna, *L'archéologie*).

«Il faut, écrit M. Claeys, au spécialiste une louable abnégation pour repousser l'attrait des choses les plus anciennes de l'art et de l'histoire afin de se lancer dans l'examen de l'architecture annamite qui de prime abord, paraît n'être qu'une branche de l'ethnographie uniquement contemporaine. Ajoutons que depuis peu cette tâche est sérieusement amorcée. Ses résultats auront pour conséquence de rehausser l'éclat du génie de la race annamite, en situant à sa vraie place la plus belle manifestation des arts : l'architecture.»

En vérité, on se rend compte, en lisant cette *Introduction* si nette, si historique, si méthodique, que lorsqu'on visitait un monument de l'Annam-Champa, on était loin d'en tirer le fruit qu'il eût fallu. On voyait, on admirait ; on ne surprenait pas l'âme du vieil édifice, la beauté des souvenirs de vie et de foi qu'il recèle. «Ne voyez-vous pas, s'est écrié un archéologue suisse, combien la notion de l'archéologie, en même temps qu'elle s'agrandit, devint plus noble, plus élevée ? Ce n'est plus l'étude, à un point de vue spécial, d'une série d'œuvres particulières, d'une céramique, d'une statuaire, d'une architecture ; ce n'est plus l'œuvre d'un individu, d'un temps, d'un pays ; c'est l'œuvre de l'homme tout entier, tel qu'il s'est projeté dans la matière inerte, tel qu'il la vivifie par sa pensée, par ses besoins pratiques, par son intelligence, par son émotion. Ne retrouvons-nous pas alors la définition suprême de l'homme, s'il est vrai, à en croire les philosophes depuis Aristote jusqu'à Bergson, que son caractère spécifique est précisément de façonner la matière, d'être un animal qui sait créer des instruments, et en transmettre la connaissance accumulée à ses descendants ?»

Non ! l'archéologue n'est point l'érudit paisible dont sourit trop souvent le public ! Il porte en lui l'univers. Il éprouve des joies insoupçonnées à retrouver dans une pierre, dans un objet en apparence sans valeur, non tant une date, un style, un nom propre, un procédé technique, que la vie entière de l'individu, la vie entière de l'humanité, dans leurs fonctions les plus variées. Par la matière ouvrée, il la voit en pensée, cette humanité, surgir de cette aube où elle s'éveille à peine de l'animalité, pour façonner ses techniques et ses beaux-arts, réaiser ses besoins, ses croyances et ses rêves et, parvenir à la civilisation complexes de nos jours, suivant le rythme incertain de l'évolution. Par la contrainte qu'il impose à la matière, l'homme s'élève audessus de la nature, qui l'a reçu faible et nu, et qu'il asservit désormais de plus en plus. Dès lors, à côté de l'homme, et par ses efforts, à côté du monde de l'animal et de la nature inerte, le monde artificiel est constitué. Et c'est, entre les trois termes de cette coexistence, nature, homme, art, une perpétuelle connexion, des interactions sans fin qu'il appartient à l'archéologue de discerner.

Attirés par la vie moderne, les Goncourt se détournent de l'antiquité, parce que, croient-ils, elle n'est pas la vie. «Le vrai qui est mort ne nous dit plus rien.» Les historiens qui n'ont pas réfléchi sur leur science, remarque M. Berr, prétendent que l'histoire est sans contact avec la vie. Non, le passé est vi-

vant ; c'est à l'archéologue à l'éveiller, à montrer cette rumeur des générations passées, cette activité matérielle et spirituelle, par une perpétuelle pénétration du présent par le passé, et du passé par le présent. Alors il perd la notion du temps, cependant fondamental en sa science. Présent, passé, ne font plus qu'un pour lui ; les œuvres du XX^e^ siècle après J.-C., il les considère au point de vue de l'avenir qui les rendra archéologiques, les œuvres du XX^e^ siècle avant l'ère chrétienne, il les croit présentes, parce qu'elles s'expliquent par les lois mêmes de la vie générale. Il devient pareil à quelque dieu qui, planant hors du temps et de l'espace, voit se dérouler les événements humains, sans distinction de siècles, et « mille ans sont à ses yeux comme un jour ou comme une veille de la nuit ».

C'est assez dire la variété d'intérêt de cette *Introduction à l'étude historique et archéologique de l'Annam et du Champa*. Elle est une sorte de guide indispensable au voyageur qui prétend s'instruire en visitant les monuments vers lesquels il a été attiré, précieux d'ailleurs pour le chercheur et l'historien. Ces derniers auront des remerciements particuliers à adresser à M. Claeys : pour nous parler des capitales chames (Tra-kiêu, Cha-ban), de la cité sainte de Mi-son, de la citadelle de Khu-tuc, il fallait surtout demander au lecteur un effort d'imagination et donner des précisions à ses souvenirs. Tra-kiêu et Khu-tuc ont disparu. Du moins les documents abondent pour les reconstituer sur le papier, et les sites qui en faisaient la beauté s'évoquent encore facilement, comme les hôtes qui s'y succédèrent, les fêtes qui y furent célébrées. Encore faut-il montrer leur intérêt dans l'histoire et dans les arts. Aussi bien les sujets du livre de M. Claeys sont-ils aussi attrayants que neufs pour la plupart des lecteurs. Le Centre et le Sud-Annam sont d'ailleurs une région mal connue et des Annamites qui aiment ce qui est beau, et des artistes qui les sont trop négligés jusqu'ici. Le Binh-dinh, notamment, mérite que l'on s'arrête dans ses plaines plus longtemps que pour y goûter sur l'herbe en partie fine. Les sous-bois de fougères de Sud-Annam sont pour la plupart ravissants, profonds, mystérieux, comme les bords du fleuve des Parfums. Et à ceux qui veulent, dans la multiplicité des détails observés, saisir l'âme des choses qui fuit, on ne peut que recommander, après la lecture de *l'Introduction* de M. Claeys, de prendre le chemin des dunes, depuis le col des Nuages jusqu'au cap Varella. Ils reviendront de leur tournée avec une gibecière pleine d'images, comme disait J. Renard, et le cœur enchanté de souvenirs heureux.

ƯNG-HÒE

# Connaissance de la Forêt

## *Voyage à Son-la et Lai-châu avec M. le Résident Supérieur THOLANCE* (1)

### II

### Sourires de la Forêt

La brume s'était éclaircie sans qu'on y prît garde. Et voici tout à coup, à un tournant de la route, dans une sorte de crique dessinée par les rochers, une cabane enguirlandée de verts feuillages, sur lesquels se détachent les trois couleurs sous la forme d'une rangée de petits drapeaux attendrissants. Première halte. Les montagnards des *ban* (2) voisins de cette partie de la route l'ont aménagée pour recevoir M. le Résident Supérieur Tholance. M. Saint-Poulof engage le Chef du Protectorat à s'arrêter... et à faire honneur à la jarre pansue recélant l'alcool de riz.

Et c'est, au cours de ce voyage, ma première expérience de ce rite thaï : boire à la jarre. La jarre est en faïence vulgaire, bien lavée, bien propre ; nul bouchon n'en bouche l'orifice, d'où jaillissent une dizaine de tuyaux de bambous recourbés non sans grâce. Dans ces tuyaux, il nous faudra aspirer pour faire monter le liquide fermenté. A côté de la jarre, une cuvette bien récurée contient de l'eau claire puisée à quelque source, sans aucune garantie de stérilisation, mais potable pour les montagnards et par conséquent pour leur hôte : la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a, et le meilleur des montagnards peut n'avoir aucune idée des inquiétudes qu'il peut susciter chez un passager de marque lorsqu'il l'invite à absorber une eau que lui trouve inoffensive, voire bienfaisante. Pendues au goulot, des cornes de bœuf serviront à puiser l'eau qui sera versée dans la jarre au fur et à mesure que les consommateurs en auront, à force d'aspirer, abaissé le niveau.

Elles sont deux, deux jarres pareillement équipées ; autour, des bancs, des sièges sont disposés en cercle.

Mais ce n'est pas cela qu'on regarde tout d'abord... Les hommes, les femmes, les jeunes filles joufflues au beau corsage, rangés devant le kiosque, forment en effet un rideau qui en cache l'intérieur. Tous vêtus d'étoffes indigos, ils ne se détachent guère sur le fond des rochers avec lesquels ils pourraient, vus de loin, aisément se confondre. Les femmes ont de beaux bijoux d'argent au cou et au poignet. Du plus loin qu'ils voient s'approcher les voitures, ils ont rectifié leur alignement. Puis une même inclinaison incline les hommes, un même accroupissement asseoit les filles, quand les Chefs Européens s'arrêtent et descendent.

M. Saint-Poulof présente les chefs de village. Il les connaît bien, leur parle dans leur langue, et la joie qui rayonne de sa personne pourrait suppléer à la leur si tant est que celle-ci fasse défaut. Mais loin de là, les braves Thai sont au comble de la satisfaction : ils n'osaient même pas espérer que M. Tholance s'arrêterait devant leur groupe, ils avaient tout préparé pour sa halte, comme en maints autres endroits de la route, mais il savaient

---

(1) Voir *Nam-Phong* depuis le 1er Mai 1934.

(2) *Ban* veut dire village.

que cette route étant longue le Résident Supérieur ne pouvait s'arrêter partout où il voyait groupés les hommes de la montagne, bien qu'au témoignage de leur attachement il était certes très sensible. Quelle chance donc pour ce groupe-ci ! Vite, qu'on prépare les jarres d'alcool...

Pour qui connait la proverbiale tempérance de M. Tholance, ces jarres d'alcool échelonnées en guise de bornes kilométriques sur la route de Sonla et puis encore sur celle de Sonla à Lai-châu, ne laissent pas de paraître inquiétantes même si le Résident Supérieur n'était nullement tenu de s'arrêter à toutes...

Mais il n'est que l'intention qui compte ; et l'union fait la force ! Je veux dire que lorsque, à une même jarre, comme la coutume l'autorise, « s'attablent ». s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, non seulement le Chef du protectorat et M. l'Inspecteur Brido, mais encore le Bouddha de Sonla, pardon, M. Saint-Poulof lui-même, à qui une ou deux gorgées de plus ou de moins d'alcool de montagnard n'a jamais fait aucune impression,— et que les autres fonctionnaires de la suite résidentielle, ainsi que quelques-uns des montagnards eux-mêmes, se joignent à eux, il suffit de quelques bonnes volontés et bons gosiers qui se dévouent, et M. Tholance, souriant avec sa bonhomie habituelle, n'a qu'à porter jusqu'à ses lèvres et à l'y maintenir quelques minutes, un des bambous recourbés.

Et chacun ensuite de s'essuyer la bouche, pendant que les montagnards se regardent avec fierté... M. le Résident Supérieur leur distribue de l'argent. Puis l'on repart, vers les cimes,— vers de nouvelles brumes, de nouveaux rochers, de nouvelles montées acrobatiques, vers d'autres sourires de l'accueillante forêt, que le contact européen a adoucie, rendue hospitalière et souvent embellie en la préservant d'inconscientes dévastations.

■

... Je ne vous oublierai pas, maison haut perchée sur vos échasses de bambous, maison au pignon pointu décoré de la hampe panachée qui distingue les logements de chefs, ô demeure du Tri-châu de Môc ! Nous l'atteignîmes après la traversée du vaste plateau où actuellement des colons entreprenants sont en train de commencer un vaste essai d'élevage. On accédait par une échelle à la vérandha. Les colonnes étaient décorées, pour la circonstance, de fleurs rouges et de feuilles enguirlandées. Le seuil franchi, les pas craquaient sur le plancher en cai-phên luisant de la polissure des années. Une immense salle constituait l'intérieur : au fond, une cloison en bois séparait le gynécée. Un batflanc reçut nos manteaux, nos chapeaux, nos cannes, qu'un serviteur diligent s'empressa d'accrocher à des porte-manteaux que d'abord nous ne distinguâmes point, peu habitués à voir dans la lumière avare que tamisaient d'étroites fenêtres, à peine entr'ouvertes, à cause du froid. Un feu de charbon couvait sur le plancher même dont le séparait une couche de cendre, et on ne pouvait manquer de s'étonner que, dans de telles conditions, un incendie n'éclatât à quelque moment d'inadvertance. La chaleur du brasier, qu'on activa ferme, gagnait peu à peu. On ouvrit les fenêtres. Et sur la vaste table dressée au centre de la salle, une nappe blanche étincela, des couverts furent disposés : ce fut un repas à la française très correctement servi. Il n'y a plus de brousse ! Le Tri-Châu de Môc porte le gros turban et les étoffes brunes qui caractérise le costume de ceux de sa race, mais à sa poitrine il est fier d'arborer des décorations, et quand il sort, sa Ford neuve avait peut-être meilleure allure que celle du Résident ! C'est la civilisation qui, à pas de géant, monte à l'assaut de ces terres reculées ; mais il est juste d'ajouter que les « civilisés » en l'occurrence sont peut-être un sur dix mille, même un sur cinquante mille habitants. Les seuls mandarins ont évolué en apparence et dans certaines de leurs manières de vivre ; tous les autres montagnards vivent de la même vie que celle que menèrent il y a cinquante ans, il y a cent ans, leurs ancêtres disparus.

C'est ainsi qu'en notre honneur, le Tri-Châu aurait été heureux de sabler du champagne, n'eût été la défense formelle de M. Tholance qui n'aimait que la simplicité ; mais ses administrés demandèrent simplement à danser, comme ils faisaient dans toutes leurs réjouissances.

Dehors, sur la place, les hommes, les femmes, les enfants continuaient à se rassembler, le regard tourné vers la maison dans laquelle ils savaient que les étrangers qu'ils voulaient honorer prenaient leur repas. Par la fenêtre, je voyais leurs conciliabules. Devant le portique de chaume qui était l'entrée de la maison du chef de circonscription, un gong en cuivre pendant à une traverse que supportait deux piquets fraîchement plantés, était martelé par une main infatigable qui ne s'était pas reposée depuis notre arrivée. Les roulements sourds de cet instrument étaient la gazette qui devait, à la faveur des échos de la montagne, porter aussi loin que possible la nouvelle que le chef-lieu du Châu de Moc, ce matin-là, était en liesse. Ils étaient aussi le signal qui appelait les retardataires, afin que tous fussent présents pour saluer les Nobles Passagers.

Le repas tirait à sa fin, lorsque la population délégua deux habitants pour présenter la requête qui leur tenait à cœur. C'étaient deux robustes gaillards, mais très intimidés, ils n'osaient même pas mettre le pied sur l'échelle qui menait à la vérandha et dans la salle. Ils s'adressèrent donc à des gens de la maison du Tri-Châu et les prièrent de transmettre l'expression de leur désir ; mais M. Saint-Poulof a l'oreille fine et, parlant leur langue, a tout de suite compris de quoi il s'agissait. Une danse ? Mais il n'y pas d'inconvénient, semble-t-il ? M. le Résident Supérieur approuvait. Eh bien, que ces braves gens viennent, et qu'ils dansent ce qu'ils voudront danser. . .

Les hommes seuls dansèrent. A côté même de notre table, dans un coin libre de la salle, ils formèrent leur ronde, se regardant les uns les autres, le visage souriant. Deux musiciens se tenaient à part, soufflant dans leurs instruments semblables à des khènes laotiens. Et le plancher de bambou tressé se mit à grincer sous les pas des danseurs, dont les mains agitaient des grelots par saccades.

Ils mimaient, m'expliqua M. Saint-Poulof, la course du cheval, et ces grelots servaient à compléter la ressemblance. Et de fait, leurs sautillements, leurs pauses, leurs penchements de dos, leurs voltes, incompréhensibles pour quelqu'un à qui n'aurait pas été d'avance donnée la « clef », devenaient significatifs après cette explication.

La danse finie, la récompense octroyée en espèces sonnantes par le Chef du Protectorat, ils se retirèrent, tandis que le repas s'acheva cordialement et gaiement. Au dehors, une lumière plus vive perçait la brume et blanchissait les horizons.

■

..... Vous aussi, vous revenez dans mon souvenir, bourgade éparpillée autour du siège du chef-lieu de Yên-châu, longue rue si coquette et gentille, où nous nous arrêtâmes au crépuscule tombant. Des salves de mousqueterie déchiraient le calme vespéral et l'incomparable silence des hautes altitudes. Des gongs sourdement résonnaient, sous les coups redoublés de maillets pittoresques dont l'extrémité arrondie s'enturbannait d'étoffes indigo. Des fleurs rouges étincelaient aux mains, tendues vers nous, des jeunes femmes accroupies, dont les costumes étaient munis de galons et de parements brodés d'un fil aussi rouge que les fleurs.

Au milieu de la rue, la maison du chef, vaste bâtiment en bois, étendait une façade longue de plusieurs dizaines de mètres sur des pilotis massifs. Ici aussi, c'est par une échelle qu'on entre dans la demeure. L'intérieur comporte une salle immense, lieu des réunions de la population, et quelques compartiments intimes, qui abritent toute la famille. Quel-

ques lueurs de feux rougeâtres piquettent le clair-obscur de la salle qui évoque des idées de sanctuaire. M'approchant de la fenêtre, ma vue plonge sur toute la place, sur les groupes de femmes et de jeunes filles toujours portant leurs rouges fleurs, sur les hommes, sur les « partisans », ces miliciens autochtones. dont quelques-uns continuent à faire parler la poudre avec leurs très archaïques mousquetons à la crosse ouvragée. Quelques arbres amaigris frissonnent au vent du soir. Un peu de la tristesse des fins de fête, pour le voyageur las de la longue course que coupait cet arrêt très bref, semblait déjà naître sur cet attroupement, ce tapage qui, dans une minute, se termineraient. Que pensaient ces jeunes filles en fixant du regard nos automobiles qui trépidaient ? Peut-être ne pensaient-elles à rien, les belles et fortes filles de la montagne, car ces calmes visages étaient sans aucune expression, comme le regard noir et fixe et profond, onde qu'aucun frisson, qu'aucune moire ne ridait.

■

Je notais, à Moc Chau comme à Yen-Chau, l'effigie de Sa Majesté Bao-Dai toujours à la place d'honneur.

C'étaient des images de l'édition populaire du portrait de l'Empereur, ces images violemment colorées que l'Imprimerie d'Extrême-Orient édita à l'occasion du voyage de S. M. Bao-Dai au Tonkin et qui furent vendues par millions d'exemplaires dans tout le pays. Dans les maisons des Tri-châu, ce portrait était tout naturellement le bienvenu. Ces braves mandarins Thaï n'ont pas manqué de l'encadrer dans du beau bois, et de le dresser à la place la plus élevée et la plus en vue. Reflet du jeune Souverain dans la brousse lointaine... Les soins qui lui sont voués émeuvent le voyageur annamite que le hasard conduit au cœur du pays Thai.

■

Vers sept heures du soir, ou sept heures et demie, nous arrivâmes à Son-la. Nous avions quitté Hanoi à cinq heures du matin.

*(à suivre)*

NGUYÊN-TIÊN-LANG

# Les deux serpents

**Conte**

par NGUYỄN TIẾN-LÃNG

— Ceci n'est pas un conte, dit Thu-Tâm. C'est un souvenir de mon enfance qui m'est revenu. Il vous expliquera peut-être certains côtés de mon caractère. Que cette raison, à défaut d'autres, vous explique pourquoi je vais vous le narrer.

Mon père était chef d'une circonscription dans la province de X... Lettré de l'ancienne formation, licencié des anciens concours triennaux, il était resté de ceux qui n'avaient pas su se mettre « à la page », et ne plaisait que médiocrement à son Résident. La première occasion fut favorable pour lui faire expier ce crime. Ce fut, autant que je m'en souvienne, une affaire de contrebande d'alcool.

En ce temps-là, comme maintenant, les villageois ne se faisaient pas faute de distiller clandestinement toutes les fois qu'ils le pouvaient. Mon père réprimait la contrebande comme tout autre mandarin, quoiqu'il y mit plus de clémence que d'autres ; mais allez donc extirper radicalement toute fraude dans un rayon de plusieurs kilomètres ! Naturellement, quelques contrebandiers, par ci par là, continuaient leur industrie fructueuse et risquée.

Les indicateurs de la Douane avisèrent le Douanier européen. Celui-ci un jour vint, sans prévenir mon père, perquisitionner dans une des maisons qui lui avaient été signalées.

Les délinquants prirent la fuite à leur approche, tout simplement. Ils saisirent une jarre d'alcool ici, là un kilo de *men* (ferment), ailleurs une marmite avec le « *ong-ram* » (tuyau de bambou) qui en faisait un alambic. Muni de ces pièces à conviction, ils dressèrent procès-verbal sur procès-verbal.

Quelques semaines plus tard, mon père reçut notification de la mesure de disgrâce qui le frappait. Motif : avoir « favorisé » la contrebande dans son territoire. Il était rétrogradé, passait au rang de Huân-Dao, (c'est-à-dire adjoint au mandarin chef de circonscription et chargé de l'enseignement), et, pour corser le tout, envoyé dans une autre circonscription, dans la Haute Région.

Il y a bien dix-sept ou dix-huit ans de cela, et le préjugé qui faisait des terres montagneuses le domaine des « eaux malsaines et des esprits malfaisants » avait toute sa vigueur. Toute ma famille fut atterrée, sauf mes jeunes sœurs et moi, qui étions des enfants ignorants et insouciants.

Nous passions nos journées à l'ombre des arbres du parc du yamen, dans les bosquets d'hibiscus, sur les branches des letchis et des orangers. L'enclos de bambous qui ceignait la demeure mandarinale nous paraissait un monde immense, dans lequel nous allions de découverte en découverte, sans jamais en épuiser l'inconnu. Nous étions heureux, entourés de la sollicitude obséquieuse des nourrices et des miliciens.

Le malheur qui frappait la famille en la personne de mon père fut pour moi, — et il en fut de même pour mes jeunes sœurs sans doute — le premier apprentissage de l'inquiétude, du souci, de la souffrance, le premier contact avec l'injustice et la douleur.

Car si ignorants, si enfants que nous fussions, nous vîmes bientôt, aux préparatifs de déménagement et de départ qui mettaient toute la maison sens dessus-dessous, que quelque chose d'insolite se passait.

Cramponné aux robes de ma mère, je la questionnai peu à peu ; je vis s'assombrir le cher visage, les yeux bien-aimés s'humecter de larmes. Je compris, aux réponses qu'elle me fit, que mon père, victime d'une injustice, allait partir bien loin, et que nous allions réintégrer le village natal, en attendant le jour où son innocence pût être prouvée, et lui, ramené près de nous.

— « Le ciel et les génies sont témoins de tout ce qui nous arrive, ne cessait de répéter ma mère. Quand on a le cœur droit et charitable, le malheur qui fond sur vous ne saurait être qu'une épreuve, et se dissipera comme un nuage au vent ».

La nuit, couché dans le même lit que ma mère, selon l'usage de notre pays (j'avais six ans ou sept ans seulement), j'entendais, dans mon demi-sommeil ou en me réveillant brusquement, les lèvres maternelles murmurer des prières au Ciel et aux Génies.

Et puis, un jour au matin, je ne vis plus mon père, ni mon frère aîné. Ils étaient partis pour le nouveau poste de mon père, dans la Haute Région. Ils étaient partis à l'heure où nous dormions encore, mes sœurs et moi ; mon père voulait éviter la tristesse

45

de nos larmes d'enfants à l'heure des adieux.

De notre côté, c'était le même jour que nous allions nous embarquer dans les grands sampans qui nous attendaient au bord du fleuve : déjà, depuis quelques jours, on commençait à y entasser les malles, les paquets, les meubles que mes parents n'avaient pas encore vendus.

Je ne jouais plus dans le parc ni dans le parterre de fleurs sous les fenêtres de maman. Je ne savais quelle force me retenait à côté des objets familiers que je voyais dispersés l'un après l'autre, emportés vers des destinations inconnues. Les chambres, nues, paraissaient deux fois plus vastes. J'en étais un peu effrayé.

Sous la vérandah, un dernier meuble avait été laissé, une sorte d'étagère porte-cuvette, et avec, à côté, une patère pour suspendre les serviettes.

A un moment, les domestiques vinrent prendre ce meuble pour le mettre dans le sampan. Je les suivis. Arrivés à une quinzaine de pas, je les vis crier d'horreur et rester comme pétrifiés. Je regardai.

Sur le meuble, bizarrement enroulés, se confondant, n'était leur couleur, avec les dragons sculptés et dorés qui en constituaient la décoration, deux serpents étaient tranquillement enroulés, comme des cordes.

Ils étaient deux, chacun gros presque comme mon petit poignet d'enfant. On les distinguait à leurs têtes ; autrement, enchevêtrés comme ils l'étaient sur le meuble, on aurait dit qu'ils n'avaient qu'un même corps.

Les domestiques étaient littéralement affolés. Je l'étais moins, parce que j'avais moins qu'eux la claire notion du danger que pouvaient présenter ces serpents. Néanmoins, un secret instinct m'avertissait de ne pas m'approcher davantage. Mais je ne reculais pas non plus, malgré les tiraillements désespérés d'une nourrice. Je restais là, à les regarder La bonne femme, ne sachant que faire, resta à côté de moi, et puis, les hommes se dispersèrent, allant chercher des bâtons, des piques pour faire fuir les reptiles redoutés.

Ils revinrent avec leurs piques et leurs bâtons. Les deux serpents, pareils à deux gigantesques vers de terre (je revois encore leurs corps rosés) les regardaient calmes, comme ironiques. Et aucun des hommes ne se servit de sa pique ou de son bâton ! C'est que, vous le savez comme moi, il court chez nous pas mal de récit sur les vengeances des serpents ; malheur à celui qui frappant une de ces bêtes, n'aurait pas réussi à le tuer, à lui « écraser la tête » : car on croit que c'est le point vulnérable des reptiles ; même coupé en deux, un serpent dont la tête serait resté intacte, pourrait vivre encore, et alors il se vengera immanquablement sur son bourreau. Or, qui peut être sûr, en frappant un serpent, de bien lui écraser la tête ?

Je revois, encore maintenant, le groupe d'hommes et de femmes brandissant les bâtons et immobilisés devant ces deux visiteurs impassibles, enroulés sur leur support, l'air bien décidés à ne pas s'en aller.

Ma mère arriva sur ces entrefaites.

Tous les bâtons s'abaissèrent.

Elle vit le spectacle et courut à moi. Je lui pris la main. Les serpents nous regardaient.

Et je vis ma mère joindre les mains comme lorsqu'elle allait à la pagode. Je vis son buste s'incliner et j'entendis sa prière murmurée à voix haute :

— « Vous qui êtes sans doute des Génies de cette localité que mon mari administra pendant de longs mois avec tout son cœur et toutes ses forces et qu'il vient de quitter, venez-vous assister à notre départ, à nous qui avons toujours vécu ici dans la pureté et dans votre respect ? Soyez-en remerciés par la faible femme que je suis. Soyez témoins de notre droiture. Mon mari aima tous les hommes de cette circonscription, et peut-être ne peut-on lui reprocher que ses excès de clémence. Nous partons pauvres pour notre village natal, comme nous étions ici venus pauvres. Nous ne comptons que sur ce Ciel dont la clarté nous voit et nous imprègne. O Génies-serpents, faut-il vous offrir des sacrifices ? Si je l'ai oublié, pardonnez à une femme ignorante des rites. Mais, de grâce, daignez quitter ce meuble que mes hommes vont emporter, et daignez disparaître de notre vue, car mes petits enfants sont effrayés, et je ne suis qu'une femme, entourés d'être ignorants et faibles. »

Eh bien, croyez-moi si vous voulez, les serpents, quelques minutes après les paroles de ma mère, déroulèrent du meuble, leur étreinte Je vis leur long corps s'étirer sur le sol, et disparaître dans un trou du mur.

Je ne sais si ma tendre maman avait raison, et si c'étaient, comme elle avait l'air de le croire, les Génies du sol qui avaient pris cette forme pour nous apparaître. Je n'ai jamais compris non plus pourquoi ils étaient ainsi apparus, si toutefois c'étaient bien les Génies du Sol. Mais je reverrai toujours ce tableau : ma pieuse maman, avec les seules paroles que lui dictait son cœur, écartant de ses enfants la menace du double danger que toute une valetaille, hommes et femmes, armés de bâtons et de piques, n'arrivai pas à conjurer.

NGUYỄN-TIẾN-LÃNG

# Bulletin de la Quinzaine

"De stèle en stèle" *dans notre numéro, était la notation rapide et sincère d'une impression personnelle dans le temple de Confucius que fit bâtir Ly-Thanh-Tôn.*

*Cet usage ancien de dresser une stèle consacrée à éterniser la mémoire de chaque Premier Docteur au concours littéraire du royaume nous émut singulièrement. Nul plus bel hommage ne pourrait être rendu au talent ; nulle viatique n'était plus sacrée, par le cours de toute une carrière, que l'idée de ce témoignage éternel. Sans avoir fait autre chose que passer avec succès le concours, l'humble étudiant d'hier entrait de plain-pied dans l'immortalité. Les Empereurs d'autrefois pensaient peut-être, comme nous avons eu l'occasion de l'exposer dans l'article* Le Mandarinat de Demain (Nam-Phong *du 1er Juillet 1934), que la science, à un certain degré très haut, devient synonyme de conscience, que l'homme vraiment cultivé et ayant la passion de la culture ne saurait être enclin à se ravaler au rang d'un matérialiste grossièrement préoccupé d'intrigues ambitieuses ou d'intérêts pécuniaires, et qu'un mandarin, en un mot, choisi parmi les meilleurs des lettrés, ne manquerait pas d'être un mandarin animé de la meilleure volonté et guidé par un haut idéal. A l'ombre de Confucius, un monument méritait donc de lui être élevé ; et lui, ne se devait-il pas de toujours faire en sorte que de cette pierre solennelle et éloquente, l'inscription glorieuse ne risque pas d'être un jour effacée ou souillée à la suite de quelque défaillance, de quelque déchéance.*

*Une stèle pour chaque Premier Docteur... Et nous nous étions demandé : pourquoi pas, de nos jours, dans le Vieil Annam francisé, une stèle pour chaque premier lauréat de ce concours général qui aura lieu à partir de 1935 pour le recrutement des mandarins dans l'Annam—Tonkin ? De ce concours, on attend le redressement du mandarinat, le relèvement de son prestige, la reviviscence des antiques disciplines qui à travers les siècles ont fait sa force et sa fécondité ; ne se doit-il pas de ne rien négliger pour donner à ses lauréats le sens de leur mission historique ?*

* *

*Qu'on ne dise pas que ce serait excès d'honneurs pour le lauréat. Les avantages moraux ne sauraient être mesurés à de futurs conducteurs de peuple du moment que, à une époque où l'*économique *prend une place encombrante, les avantages matériels qui sont consentis aux mandarins sous forme de soldes et émoluments paraissent tellement insuffisants que certains font argument de cette modicité pour excuser, sinon justifier, des actes de concussion.*

*Sans doute, cette théorie du concussionnaire malgré lui ne peut que faire sourire. Déjà il y a vingt ans, il y a quarante ans, avant tout relèvement de solde, on la mettait en avant. Des relèvements de solde intervinrent. Ceux qui concussionnaient soi-disant parce que leur solde était insuffisante, n'en continuent pas moins à concussionner après l'augmentation de celle-ci.*

*Il y a lieu néanmoins d'en tenir compte dans une certaine mesure, sinon pour excuser des défaillances inexcusables (qui seront à réprimer, qui seront réprimées : certaines l'ont déjà été, on s'en souvient), du moins pour compenser la situation matérielle par une situation morale vraiment hors de pair, qui en même temps donnera aux intéressés l'assurance que leurs efforts seront suivis et appuyés en haut lieu avec la plus grande sollicitude, et les confirmera dans leur foi en la noblesse de leurs fonctions.*

*Pourquoi pas, répéterons nous donc, des stèles ?...*

* *

*Quelques lecteurs de notre article «* Le mandarinat de demain *», que nous remercions vivement, nous ont fait remarquer ce qui, à leur sens, constituait une omission dans notre étude : l'utilité de modifier au moins une des dispositions du programme du concours, celle aux termes de laquelle les lauréats seront nommés « Tri-huyên » après un stage. Le grade et l'emploi paraissent trop modestes par rapport aux difficultés avec lesquelles le candidat y a obtenu accès.*

*Ce détail ne nous a point échappé. Dans notre étude « Les Aspirations annamites »* (Nam Phong *du 1er Mai 1934) n'avions-nous pas écrit : « Ce concours est trop difficile pour la situation à laquelle il donne droit : Tri-huyên... Il faudrait envisager un système qui, suivant le classement des candidats reçus, accorde aux meilleurs numéros la place de Tri-phu ou encore la possibilité d'être nommé d'emblée mandarin provincial après un stage ».*

H. TH.